



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**pour le territoire de la communauté de
communes du Pays de Saint Gilles Croix
de Vie**

le 14 octobre 2021



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Pour le territoire de la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

ENTRE

- **La communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie**
Représentée par son Président, M. François BLANCHET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 septembre 2021,
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par M. Benoît BROCART, Préfet du département de la Vendée,
Ci-après désigné par « l'État » ;
- **Le conseil régional des Pays de la Loire,**
Représenté par sa Présidente, Madame Christelle MORANCAIS
Ci-après désigné par « La Région »
- **Le conseil départemental de la Vendée**
Représenté par son Président, Monsieur Alain LEBOEUF,
Ci-après désigné par « Le Département»

D'autre part,

en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.



3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie le CRTE regroupe les contrats suivants :

- **Contrat Vendée Territoire (CVT)**, signé le 20 janvier 2017, clos le 31 décembre 2020 et prolongé dans le cadre du plan de relance jusqu'au 30 juin 2021. Nouveau contrat attendu d'ici début 2022.
- **Contrat Territoire Région (CTR)**, signé le 27 juillet 2018, clos le 31 décembre 2020 et prolongé dans le cadre du plan de relance jusqu'au 31 décembre 2021. Nouveau contrat attendu en début d'année 2022.
- **Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR)**, recensement des projets sept-nov 2020, attribution des aides 2021.
- **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**, recensement des projets sept-nov 2020, attribution des aides 2021, plan de relance début 2021.
- **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural – Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (FEADER – LEADER)**, signé le 19 juillet 2017, fin prévue le 31 décembre 2025.
- **Petites Villes de Demain (PVD)**, signé le 12 avril 2021.

Le CRTE reprendra également les actions prévues dans le plan climat air-énergie territorial de la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dont l'approbation doit intervenir début 2022. Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années.

La communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a souhaité s'engager dans cette démarche.



Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés, puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques, qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, SCOT, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.

Article 1er - Objet du CRTE de la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie autour de projets concrets.

La communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie va se transformer en **communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2022**. Dans cette perspective, elle intègre de nouvelles compétences majeures : les mobilités et le plan local d'urbanisme.

Parallèlement, compte tenu de l'installation d'une nouvelle gouvernance et l'arrivée de nouveaux élus, **une démarche pédagogique à l'élaboration d'un projet de territoire** a été engagée. Celle-ci doit aboutir à l'élaboration d'un pacte de gouvernance organisant le système de prise de décision collégiale, puis, d'ici la fin de l'année, à la formalisation du projet de territoire par le moyen de la gouvernance instaurée.

Le calendrier assigné à l'élaboration du CRTE, contraint l'intercommunalité à formaliser dès à présent les stratégies du territoire à mettre en œuvre, même s'il est admis qu'elles seront re questionnées et amendées en fonction des résultats de l'important travail en cours sus



évoqué.

L'option retenue est donc, sur la base d'un diagnostic actualisé, de prendre appui sur les éléments du Schéma de Cohérence Territoriale qui se décline sur le territoire par l'intermédiaire des documents d'urbanisme locaux notamment, et ceux du Plan Climat Air Energie Territorial, également en cours d'élaboration, dont les actions doivent être arrêtées d'ici la fin de l'année.

Le projet de territoire à l'œuvre :

Le projet de territoire se construit en s'appuyant sur les atouts du territoire mais également en prenant en compte ses limites.

La communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dispose d'atouts majeurs que sont une dynamique économique importante qui se matérialise par la présence d'un grand nombre d'entreprises, certaines de renom (Bénéteau, Gendreau..) représentant un important bassin d'emploi, une attractivité résidentielle forte, qu'elle soit annuelle ou saisonnière, une desserte ferroviaire confortée , un maillage de bourgs et de villages répartis équitablement sur l'ensemble du territoire, et enfin un cadre paysager, patrimonial et environnemental de grande qualité.

Mais elle doit aussi faire face à d'importantes contraintes et notamment son enclavement dont l'absence de liaisons de transports collectifs internes entre les différentes communes permettant la liaison du littoral avec son arrière-pays et les territoires voisins, une desserte routière à améliorer par un accès rapide aux grands centres urbains régionaux, une accessibilité au parc de logements à maintenir, des problématiques spécifiques liées aux risques naturels encourus par la présence d'un littoral vulnérable, des enjeux environnementaux importants et une ressource en eau limitée.

Au regard de plusieurs scénarii pressentis (développement au fil de l'eau, intensification de l'unité urbaine centrale, développement des bourgs relais) il a été décidé de combiner différentes options et de renforcer (intensifier) l'unité urbaine centrale de manière adaptée à sa capacité d'accueil, et de structurer le territoire par des pôles d'équilibre, de taille et d'importance variables, permettant un maillage cohérent du territoire : Brem/Bretignolles, Coëx et Commequiers notamment.

Le renforcement du pôle Saint Gilles et Saint Hilaire apparaît cohérent dans la mesure où les services existent déjà sur ces communes et que les communes du rétro-littoral souhaitent un développement sur leur territoire permettant de conserver leur qualité de vie semi-rurale. Néanmoins, et toujours dans cette optique de rapprocher « mer et campagne » il apparaît opportun de mesurer l'apport réel de polarité que constitue l'implantation d'un nouvel équipement sur les bassins de vie Gillocrucien et Hilairois et de s'interroger sur le bénéfice



d'une implantation littorale, même si il apparaît plus acceptable socialement d'appréhender des formes urbaines plus denses sur l'unité urbaine centrale précitée et de maintenir des formes individuelles sur des parcelles foncières plus importantes sur le rétro-littoral tout en préservant des zones agricoles.

Ce scénario préserve et peut enrichir la notion des bassins de vie existants actuellement, et permet de bien appréhender la diversité des territoires qui composent la communauté de communes du Saint Gilles Croix de Vie.

Pour faciliter une structuration du territoire en bassin de vie, aux fonctions différenciées par l'organisation d'un développement spatial maîtrisé et la préservation des espaces agricoles et naturels, une stratégie en 4 axes principaux est déclinée au titre de la stratégie de cohésion territoriale :

- ⇒ Développer l'accessibilité, l'autonomie et l'attractivité du territoire
- ⇒ Maîtriser la croissance démographique et l'urbanisation
- ⇒ Favoriser la cohésion sociale et générationnelle
- ⇒ Protéger les richesses paysagères, patrimoniales et environnementales

Au regard du développement et de la cohésion territoriale (apport du SCOT), le projet de territoire à l'œuvre se veut équilibré entre protection des zones naturelles et agricoles, développement maîtrisé de l'urbanisation et renouvellement urbain, entre développement économique, réponse aux besoins de logements et amélioration du niveau d'équipement, dans un souci de recherche de mixité sociale intergénérationnelle et des fonctions urbaines.

De manière complémentaire, sous l'angle de la transition écologique (Apport du PCAET) le bassin intercommunal affiche une ambition transversale d'un territoire exemplaire par l'intégration des enjeux Climat Air Energie dans les politiques locales et leurs déclinaisons opérationnelles. La stratégie est définie dans ce cadre par un positionnement autour de trois axes identifiés :

- ⇒ Un territoire sobre :
 - Améliorer les performances énergétiques et l'empreinte carbone des bâtiments et lutter contre la précarité énergétique
 - Engager une mobilité sobre
 - Tendre vers un aménagement du territoire plus sobre et plus complémentaire permettant un partage des richesses
 - Favoriser une alimentation moins énergivore
 - Tendre vers le zéro déchet
- ⇒ Un territoire qui s'adapte
 - Préserver et reconquérir la biodiversité



- Protéger et améliorer la ressource en eau
- Suivre et améliorer la qualité de l'air
- Tendre vers une neutralité carbone
- Intégrer la vulnérabilité du littoral et du milieu marin au changement climatique
- Accompagner les systèmes économiques du territoire ainsi que l'aménagement urbain et l'habitat

⇒ Un territoire autonome et vertueux

- Développer les énergies renouvelables
- Accompagner et encourager la production, la transformation « locales »
- Favoriser l'économie circulaire et locale

Les actions qui seront définies au PCAET ont vocation à intégrer le CRTE.

Le projet de territoire s'inscrit dans les documents cadres

Plusieurs documents de planification de référence cadrent les orientations stratégiques du territoire. Il convient de noter, qu'au moment de la signature du CRTE, il existe pour la plupart d'entre eux une concomitance des différents calendriers et une adéquation des périmètres d'intervention qui obligent à une nécessaire cohérence dans la déclinaison des objectifs.

Ainsi, le PLH (Programme Local d'Habitat) exécutoire depuis juin 2015, doit faire l'objet d'une prorogation afin de permettre l'élaboration d'un PLUiH, suite à la prise de compétence « élaboration de documents d'urbanisme » par l'intercommunalité qui interviendra dans le cadre de sa transformation en communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2022.

Durant l'année 2022, devra intervenir le bilan du SCOT qu'il convient de réaliser au plus tard 6 ans après son approbation (février 2017). Caractéristique de notre territoire, le périmètre du SCOT correspond à celui de la communauté de communes. Ce document devra par ailleurs intégrer les éléments du SRADDET de la Région des Pays de La Loire dont son approbation est prévue prochainement.

Cette même année 2022, devrait être également l'année d'approbation du PCAET et le début de déclinaison **des premières actions identifiées sur la base d'une stratégie précisée** suite à l'arrivée de nouvelles équipes.

Ce sera aussi, la 1^{ère} année de l'exercice de la compétence mobilité suite au positionnement issu de la loi LOM et les conséquences de la transformation du passage en Communauté d'agglomération.



Parallèlement à l'élaboration du Contrat Local Santé, du Contrat Territoire Global, l'intercommunalité a voulu également, par l'intermédiaire de son CIAS, redimensionner son intervention afin d'englober l'ensemble des politiques allant de l'enfance, aux seniors en passant par la politique de santé, du handicap, du logement social et des solidarités.

Enfin les dernières réflexions dans le cadre du passage à la communauté d'agglomération sont à l'œuvre :

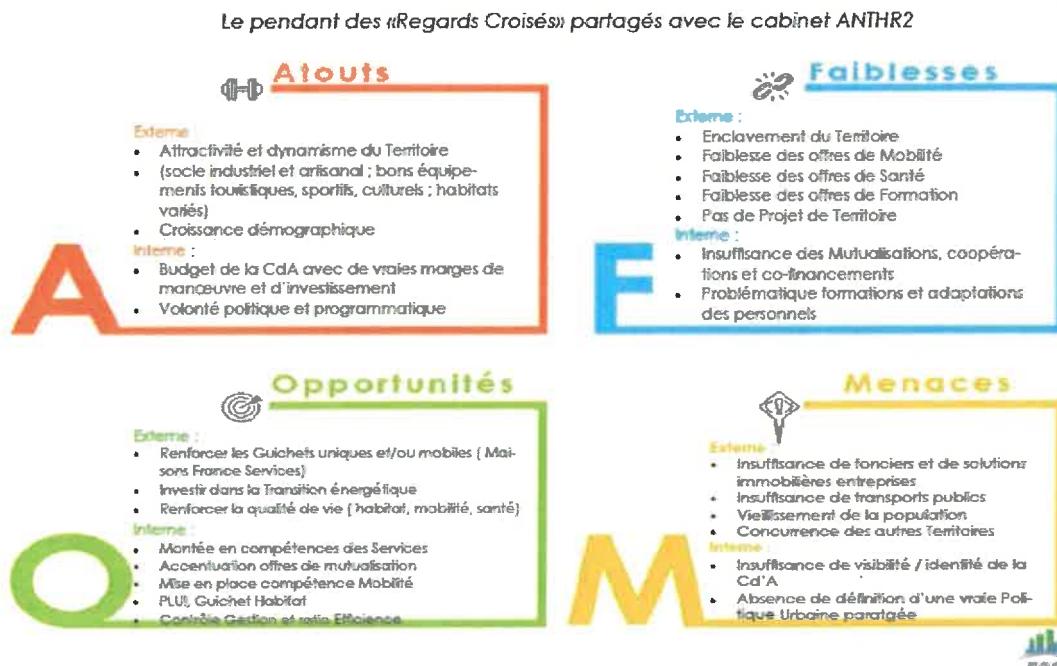




Tableau de synthèse PESTEL

P Politique	E Economie	S Social	T Technologie	E Environnement	L Legal
<ul style="list-style-type: none"> Accentuation de la territorialisation Maintien de l'entité communale comme socle de développement partagé dont la cohérence est assurée par la politique inter-communale 	<ul style="list-style-type: none"> Accentuation de la concurrence entre « Territoires et leurs projets ou politiques » Opportunités du « quoiqu'il en coûte » et de la transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du désir de bien vivre et bien vieillir Santé Alimentation Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> Développement du Télétravail et des Technologies internet Innovation 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte accrue des enjeux environnementaux sur les plans individuels et collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> Lois NOTRe et LOM - ANCT



PRÉ-PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE SAINT- GILLES CROIX DE VIE

EN RÉPONSE AUX AFOM ET PESTEL, EN COHÉRENCE AVEC LE VERBATIM DES PROJETS DE TERRITOIRE, UNE PROPOSITION :

TROIS AMBITIONS EN TROIS MAÎTRES MOTS POUR UN PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE SAINT- GILLES CROIX DE VIE

C-R-I

Chacune des ambitions retenues est déclinée en trois actions stratégiques



La stratégie sur laquelle repose le CRTE s'inscrit dans les documents cadres et permet



l'intégration des orientations à venir dans le cadre de la finalisation du projet de territoire qui servira de socle à la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération.

Article 2 – Stratégies du territoire (voir tableau joint)

2.1 Stratégie de cohésion du territoire

Le développement et la structuration du territoire doit répondre de manière qualitative aux reports de pression urbaine qui s'exercent sur les secteurs retro-littoraux. Il s'agit d'accompagner la croissance urbaine en tenant compte de la capacité d'accueil du territoire en prenant appui sur les polarités principales et secondaires

Outre les prescriptions du SCOT, il s'agit de s'inscrire dans un objectif plus large de sobriété dans l'utilisation des ressources et d'équilibre dans le fonctionnement du territoire en confortant les centralités et leurs liaisons vers et depuis les autres bassins de vie et d'emploi

2.1.1 Cela passe par la capacité d'accueillir une population confrontée aux difficultés d'un parcours résidentiel particulièrement impacté par les spécificités des territoires littoraux.

2.1.1.1 A l'échelle intercommunale, le SCOT assigne des orientations et des objectifs sur les grands équilibres spatiaux et sur les politiques d'aménagement. Plus précisément, il définit une armature structurante du territoire et organise le développement spatial en bassin de vie aux fonctions et aux usages différenciés.

Le PLH, qui arrive à son terme, a permis une production de logements locatifs de manière territorialisée, en phase avec les objectifs initiaux, ainsi que la mise en œuvre d'actions spécifiques. L'engagement d'une 6ème OPAH qui démarre et pour laquelle la Communauté de Communes s'investit de manière conséquente, intervient sur l'ensemble du parcours résidentiel (accession à la propriété, propriétaires occupant, bailleurs) avec un effort significatif de l'intercommunalité sur ses fonds propres pour optimiser les dispositifs existants. Dans ce cadre, une action spécifique est mise en œuvre pour faciliter l'adaptation des logements aux différents handicaps en abaissant les critères d'âge, de ressources, de degré de dépendance afin de répondre plus largement aux besoins identifiés.

La problématique des logements saisonniers est également prise en compte dans le cadre de la convention conclues spécifiquement avec l'Etat et les communes



concernées et la participation de l'intercommunalité au financement de la plateforme départementale.

2.1.1.2 Au niveau communal, plusieurs communes ont identifié des actions concrètes, le plus souvent en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier, pour se donner les capacités d'accueil de nouveaux habitants en favorisant la mixité sociale et générationnelle tout en maîtrisant l'urbanisation.

Outre les communes concernées directement par le dispositif « Petites Villes de Demain » (Coëx) d'autres ont programmé des interventions spécifiques : Givrand, Landevieille , Notre Dame de Riez , Saint Maixent sur Vie, Saint Révérend, Le Fenouiller.

Il s'agit d'opérations d'aménagement et de revitalisation de centre bourg, d'acquisitions foncières, de lotissements pour primo-accédant, de logements séniors.

2.1.2 L'attractivité du territoire et la qualité de vie des résidents seront améliorées par le développement concomitant d'une offre de proximité satisfaisante et d'une offre de rayonnement plus large en s'appuyant sur les centralités identifiées.

2.1.2.1 A l'échelle intercommunale, la stratégie vise à la constitution d'un véritable maillage des équipements, services sur l'ensemble du territoire, en conférant à l'unité urbaine centrale l'implantation privilégiée d'équipements importants au rayonnement supra-communal avéré (lycée, salle de spectacle) sans toutefois, comme énoncé précédemment, s'interroger sur l'opportunité d'en faire bénéficier une polarité secondaire dès lors que leurs conditions d'accueil puissent s'avérer satisfaisantes.

2.1.2.2 Plus localement, la plupart des communes envisagent le renforcement de leurs équipements et de leurs services, sur une typologie assez large.

- a) Des équipements pour conforter le service public de santé au niveau local : Brem sur Mer, Coëx, Le Fenouiller, Notre Dame de Riez, Saint Hilaire de Riez, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Révérend.
- b) Des équipements en lien avec l'éducation et le social : Commequiers, l'Aiguillon sur Vie, Saint Révérend, Brem sur Mer, Coëx, Saint Maixent, Saint Hilaire de Riez, Le Fenouiller, la communauté de communes.
- c) Des équipements culturels et touristiques : Commequiers, Givrand, L'Aiguillon sur Vie, Le Fenouiller, Saint Hilaire de Riez, La Chaize Giraud, L'Aiguillon sur Vie, Brem sur Mer, la communauté de communes, office de tourisme intercommunal.



- d) Des équipements pour les loisirs et le sport : Brétignolles sur Mer, Commequiers, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, Saint Maixent sur Vie, Brem sur Mer, Givrand, Landevieille, Saint Maixent, Le Fenouiller.
- e) Des équipements administratifs ou techniques : La Chaize Giraud, Brem sur Mer, Bretignolles sur Mer, Coëx, Commequiers, L'Aiguillon sur Vie, Landevieille, Le Fenouiller, Saint Hilaire de Riez, Saint Gilles Croix de Vie, la communauté de communes.

2.1.3 Ce maillage des équipements sur l'ensemble du territoire participe aux enjeux de restructuration urbaine en lien avec les opérations d'aménagement urbain. Si ces opérations permettent une amélioration du cadre de vie, elles s'inscrivent dans les réflexions sur les formes urbaines dans un objectif transitoire de « bien vivre ensemble » au « mieux vivre ensemble » et d'un partage à organiser via une mobilité renforcée.

Brem sur Mer, Bretignolles sur Mer, Coëx, Commequiers, Givrand, La Chaize Giraud, L'Aiguillon sur Vie, Landevieille, Saint Hilaire de Riez, Saint Maixent.

2.2 Stratégie de transition écologique

L'attractivité et le dynamisme du territoire, ses caractéristiques en termes de diversité des paysages, des enjeux de protection de biodiversité, de la préservation des ressources (notamment celle en eau), de la nécessité d'adapter le territoire aux risques littoraux, donnent une importance particulière à la déclinaison opérationnelle de la stratégie du PCAET. Celles-ci seront intégrées au CRTE après validation.

D'ores et déjà, plusieurs volets sont à apprêhender sous cet angle. On ressortira ici les mobilités, la rénovation énergétique, et la prise en compte de l'environnement dans les aménagements, et la gestion du risque.

2.2.1 Favoriser les mobilités

Le renforcement des centralités du territoire, qu'elles soient à l'échelle de l'ensemble du territoire (coeur de l'agglomération St Gilles/St Hilaire) où à une échelle plus locale doit permettre de limiter les distances entre les « lieux de pratique de la ville » : espaces habitat, lieux de consommation, services et équipements, zones d'emploi.

Au niveau intercommunal, la prise de compétence mobilité va ouvrir un axe de travail



conséquent permettant une réflexion d'ensemble à une échelle adaptée. Déjà engagée dans une démarche active, sur la base d'un précédent Schéma Local de Transports (2018) et un règlement d'intervention pour les aménagements cyclables, la communauté de communes dans le prolongement de l'appel à projet Plan Vélo, élabore un schéma directeur qui a vocation à planifier, coordonner et impulser les mobilités actives par une prise en charge à venir des tronçons hors agglomération et le versement d'une participation aux communes pour les parties agglomérées.

Elle anticipe aussi les réflexions autour du transport, récupérant des lignes régulières en place sur certaines communes, imaginant, (dans le cadre de ce que permet la loi Lom), la mutualisation d'usage de certains parcours de transports scolaires vers et depuis le nouveau lycée du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, afin de créer les premières lignes de transport collectif, certes aux horaires limités, sur l'ensemble du territoire (action Communauté de Communes).

La Communauté doit également s'interroger sur l'opportunité d'un travail partagé avec les principaux employeurs présents sur le territoire d'assiette afin d'instaurer des liaisons domicile/travail vers les zones d'emplois locales.

2.2.1.1.1 Projets structurants

- a) Projet de PEM de Saint Gilles
- b) Projet de PEM de Saint Hilaire de Riez

Ces projets apparaissent au cœur du dispositif « Petites Villes de Demain » dont font partie ces 2 communes.

2.2.1.2 Au niveau local, en lien avec les aménagements urbains, deux objectifs sont identifiés :

- a) Le développement des liaisons cyclables : Brétignolles sur Mer, Coëx , Givrand, La Chaize Giraud, l'Aiguillon sur Vie, Saint Maixent, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez .

Il convient d'acter que le schéma directeur doit permettre d'identifier un programme annuel d'intervention sur les aménagements cyclables, que ce soit ceux de niveau intercommunal ou ceux de niveau communal.

- b) L'intégration des liaisons douces aux aménagements urbains : Bretignolles sur Mer, Commequiers, Saint Hilaire de Riez, Saint Maixent.



2.2.2 Engager et poursuivre la rénovation énergétique

2.2.2.1 La communauté de communes intervient, comme énoncé préalablement, dans le cadre d'une nouvelle OPAH et surtout par la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat. Le PCAET projette, au titre de la sobriété et de l'adaptabilité du territoire, des objectifs ambitieux.

2.2.2.2 Les communes programmé des interventions sur le bâti qui ne concernent pas que le résidentiel mais pour la plupart les bâtiments administratifs ou techniques : Brem sur Mer, Brétignolles sur Mer, Coëx, Givrand, La Chaize Giraud , Landevieille, Le Fenouiller, Notre Dame de Riez, Saint Révérend, Saint Gilles Croix de Vie , Saint Hilaire de Riez.

2.2.3 Il s'agit ici de l'intégration de la végétation dans l'aménagement de la ville et l'adaptation du territoire aux risques

Au-delà des documents ou zonages réglementaires qui sont rappelés dans les différents documents cadres, il s'agit d'intégrer une approche nouvelle.

2.2.3.1 Du fait de la répartition des compétences, la communauté de communes intervient de manière significative dans la gestion du risque que ce soit par la mise en œuvre de mesures de protection, ou de réduction de vulnérabilité (collective ou individuelle), mais pas de manière exclusive (Bretignolles sur Mer).

Pour l'intercommunalité la déclinaison des actions est réalisée principalement par l'intermédiaire du programme d'actions de préventions des inondations (PAPI). Mais il conviendra dès l'appropriation des nouveaux dispositifs issus notamment de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets d'appréhender les actions complémentaires à mener.

2.2.3.2 Différents aménagements sont envisagés par les communes prenant en compte la préservation ou la valorisation de l'espace naturel en tant qu'armature naturelle au fonctionnement de la ville

Brem sur Mer , Brétignolles sur Mer , Commequiers, La Chaize Giraud , L'Aiguillon sur vie, Le Fenouiller, Saint Hilaire de Riez, Saint Révérend .



2.3 Stratégie de développement économique

Le dynamisme économique doit inciter à une vigilance particulière au regard de la consommation foncière et des équilibres tout en veillant à préserver son attractivité. A ce titre, le SCOT a défini un potentiel foncier maximal et organisé la complémentarité des espaces économiques en identifiant un espace stratégique d'intérêt départemental : le Vendéopôle, des zones de rayonnement intercommunal et des zones de proximité, en lien avec les enjeux du territoire et pour porter des actions adaptées.

- 2.3.1 La Communauté de Communes dispose depuis la loi Notre d'une compétence élargie lui permettant d'intervenir activement, en liaison avec les communes, sur le développement économique. Outre les aménagements de zones, elle intervient également sur l'immobilier d'entreprise. Elle engage aussi, à l'interface des enjeux économiques, alimentaires et environnementaux, son PAT.
- 2.3.2 Au niveau des communes, en lien avec les dynamiques de centralités urbaines, c'est l'enjeu du commerce qui est mis en avant : Brem sur Mer, La Chaize Giraud, Le Fenouiller, Coëx , Saint Maixent, Saint Hilaire de Riez.

Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et les actions prioritaires du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

Les priorités d'actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

Nonobstant l'absence constatée d'un projet de territoire propre à l'intercommunalité du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, compte tenu d'un passé écartant tout moyen d'un travail



prospectif commun, les quelques rencontres organisées dans le cadre de la démarche entreprise permettent d'évoquer les points suivants.

Action n° 1 : Dans le cadre de la prise de compétence mobilité, l'amplification du soutien aux mobilités actives sur l'ensemble du territoire apparait comme une priorité et peut être traduite par un soutien à l'aménagement du réseau cyclable afin de lui conférer un caractère « utile » plus que de loisirs. Il en va de même pour les déplacements piétons pour lesquels un schéma de mobilité est mis à l'étude. Bien entendu ce sont le nombre de kilomètres réalisés mais également l'accroissement de la fréquentation de ces cheminements qui seront le moyen principal de mesure de l'efficience du dispositif.

Il est à noter que la collectivité, afin de renforcer la cohérence de son action, a décidé un « Plan Vélo intercommunal » en subventionnant fortement l'achat de bicyclettes, dispositif totalement opérant, près de 500 achats de vélos sont déjà à comptabilisé.

Action n° 2 : Outre la mobilité, soutenir un maillage territorial fort et porteur de réduction des inégalités d'accès aux services passe aujourd'hui par l'extension des missions confiées à la « Maison France service » dont les agents effectueront, dès la prochaine rentrée, des permanences dans toutes les communes afin de ne pas défavoriser les bassins de vie éloignés des polarités recensées. Bien entendu la Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sera « cliente » de sa propre maison « France service » afin de rapprocher le citoyen des services qu'elle propose mais également de contribuer à soutenir les efforts d'une politique environnementale et de proximité à affirmer par une réduction des déplacements des usagers, en nombre et en distance.

Le moyen de mesure de l'efficience pourra être tiré des « reporting » réguliers opéré par les agents auprès de la coordinatrice départementale.

Action n° 3 : Le désenclavement numérique des populations résidentes ou occasionnelles est un enjeu majeur pour le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. A ce titre, la Communauté de Communes engage plusieurs actions allant dans le sens d'un accès facilité à la ressource pour chacun. Outre la prise de compétence « informatique » qui sera opérée par la collectivité dans le but de mieux sécuriser les réseaux publics existants sur le territoire intercommunal et notamment au sein des bâtiments publics et accueillant du public, et ce en lien avec Vendée numérique, ce sont des ateliers d'initiation, portés par la Maison « France service » et le Conseiller numérique recruté pour ce faire, en lien avec les CCAS au sein des communes, qui verront le jour avant la fin de l'année.

Les priorités de projets retenus pour le CRTE sont les suivants.

Projet 1 : Conforter l'installation des familles tout en renforçant l'attractivité touristique du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est un enjeu majeur pour lequel une politique de Santé



territoriale, allant d'une offre de soin pertinente à la lutte contre l'isolement des plus vulnérables est à mener en lien avec les instances locales, départementales et Régionales en charge de la santé publique. La Mise en œuvre d'un dixième centre départemental de Vaccination, à Saint Hilaire de Riez en lien avec la Communauté de Communes, l'Etat et la CPTS, démontre un savoir-faire qu'il convient de renforcer au bénéfice du territoire.

A l'image de la démarche engagée par la Ville de Saint Gilles Croix de Vie , qui a créé son propre Centre Municipal de Santé, et au regard de ce qui émanera du Contrat local de Santé, il peut être imaginé la création d'une communauté médicale au service des bassins de vie intercommunaux , pouvant se matérialiser par la présence de personnel au sein de locaux communautaires ou mis à disposition par les collectivités, mais aussi par un programme conséquent de télémédecine que l'arrivée de la fibre va pouvoir soutenir opportunément. Bien entendu le moyen d'évaluation de l'efficience de cette politique publique pourra être mesurée par le nombre de consultations mais aussi par l'attractivité médicale que le projet sera susceptible de motiver.

Projet 2 : Le « mieux » habiter sur le territoire doit être au cœur des préoccupations de l'intercommunalité. Comme évoqué dans le corps du Contrat, la Communauté de communes s'est engagée très fortement à soutenir une politique de l'habitat « responsable » par un apport financier de 2.4 Millions d'Euros supplémentaires tant pour la prochaine OPAH qu'au bénéfice de la plateforme de rénovation énergétique. Faire du Pays De Saint Gilles Croix de Vie un espace d'habitat exemplaire en matière de préservation de l'environnement est le pendant de la volonté exprimée par les élus de rendre leurs bâtiments publics plus économies et « propres ».

Aujourd'hui, 6000 (six mille) familles résidentes peuvent bénéficier d'un soutien. Seuls quelques dizaines de dossiers étaient traités chaque année. L'ambition et de permettre le traitement de plusieurs centaines de cas par an. Le service habitat de l'intercommunalité a été renforcé pour le permettre, comme celui de l'ingénierie au sein des services techniques, pour soutenir les initiatives figurant à l'annexe du présent acte.

Projets 3 : L'alimentation est à la croisée de nombreuses politiques publiques actuelles et notamment celle de valorisation les productions locales, tant par souci économique qu'environnemental et sanitaire.

La Communauté de Communes a **décidé le lancement d'un P.A.T (Programme alimentaire territorial)** en lien avec le Conseil Régional des Pays de la Loire afin d'apporter une réponse aux questionnements des professionnels du secteur primaire présents sur le territoire intercommunal, qu'il s'agisse des pêcheurs ou des agriculteurs. Outre de répondre également à de nombreuses préoccupations environnementales, c'est aussi, pour l'intercommunalité, le moyen de rapprocher les deux acteurs essentiels de l'économie locale, issus du secteur primaire, dans un souci de créer des liens entre le littoral et le retro littoral, liens aujourd'hui



trop distendus ce qui nuit à la cohérence du développement local. Cela se traduit par une absence de prise en compte de l'importance du secteur de l'agroalimentaire alors que le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pourrait en tirer une singularité, propice au développement de son économie et contribuant à réduire sa « mono dépendante » de la construction navale même si déjà plusieurs entreprises de transformations de matières premières issues de la pêche existent.

L'évaluation de la pertinence de cette politique pourrait se mesurer tant par un accroissement de clientèle et de volume des chiffres d'affaires des professionnels, mais davantage par la création de structures professionnelles de vente et de transformation de produits locaux, fruits de la constitution de réseaux.

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.



5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtées à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancées par l'État (annexe 4).

5.2. La communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de vie

En signant ce CRTE, la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en



particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'Observatoire des territoires, à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.4 Le Conseil régional des Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement des politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

5.5 Le Conseil Départemental de la Vendée

Le Conseil Départemental de la Vendée pourra accompagner certains projets des collectivités territoriales.



Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par le Président de la communauté de communes ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Le tableau de suivi du CRTE (sur le modèle de l'annexe 5) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.



Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation , il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

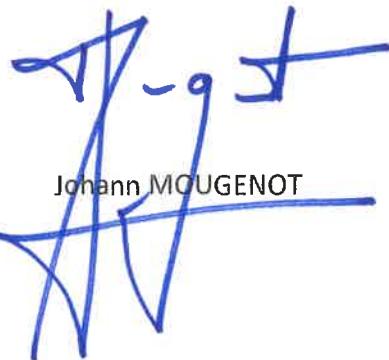


Signé le 14 octobre 2021

Le Préfet de la Vendée

Pour le Préfet de la Vendée,

Le Sous-Prefet des Sables d'Olonne



Johann MOUGENOT

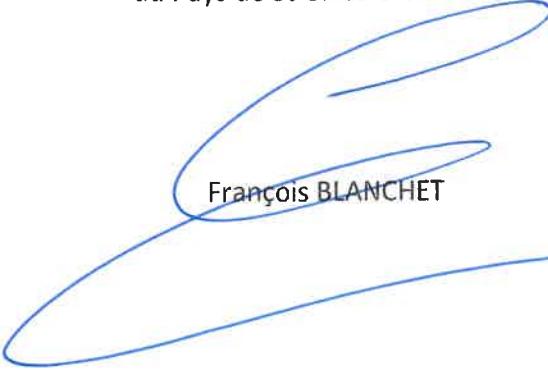
La Présidente du Conseil Régional
des Pays de la Loire

Christelle MORANCAIS

Le Président de la Communauté de

Communes

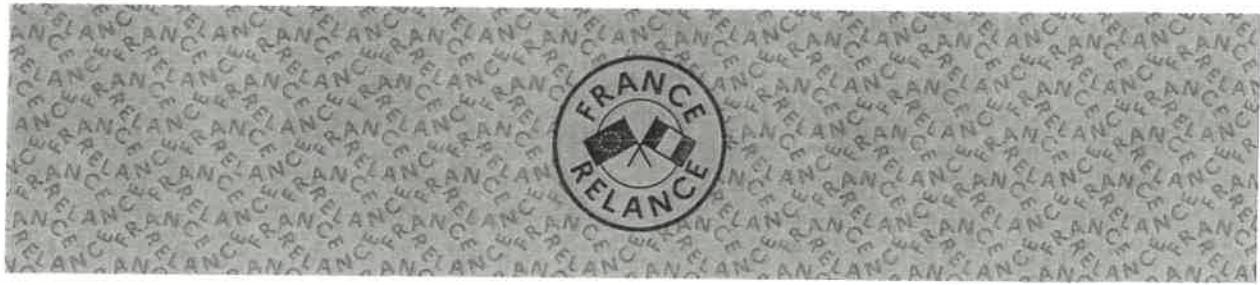
du Pays de St Gilles Croix de Vie



François BLANCHET

Le Président du Conseil Départemental
de la Vendée

Alain LEBOEUF



Le conseiller départemental

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Thomas PERROC'HAU".

Thomas PERROC'HAU



Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Préambule

Le diagnostic du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été réalisé début juillet 2021 à partir de diagnostics déjà réalisés sur le territoire et amendé par des données plus récentes émanant des services statistiques reconnus et des données des services de la Communauté de Communes.

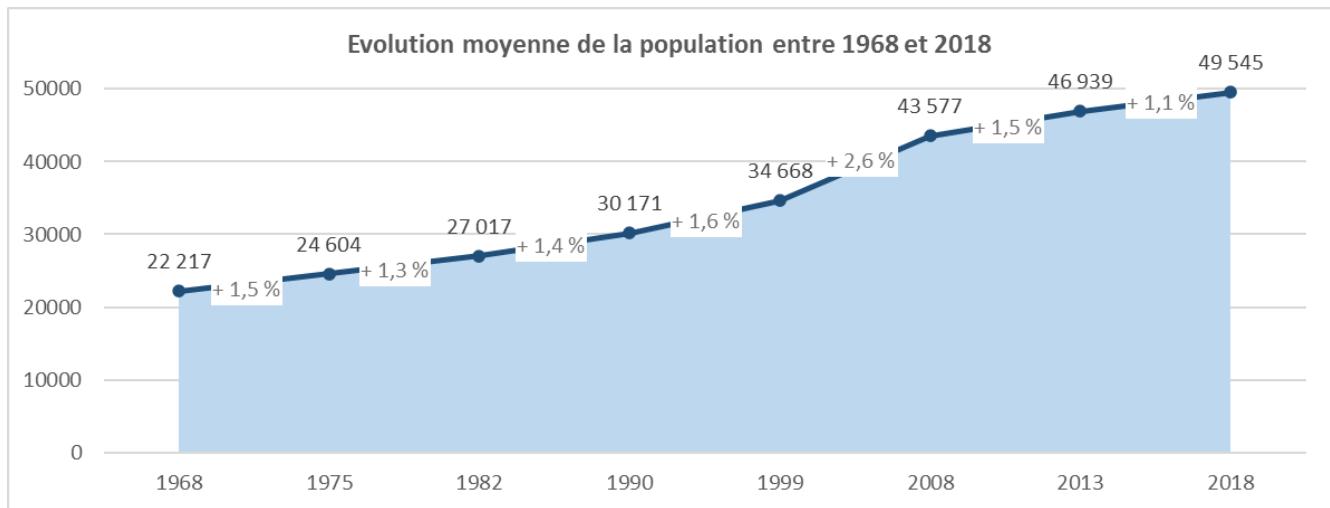
Sources mobilisées :

- Schéma de Cohérence Territorial (approuvé en juin 2016)
- Programme Local de l'Habitat et Étude pré-opérationnelle de l'OPAH (2015)
- Observatoire local de l'Habitat de l'ADILe 85 (2020)
- Plan Climat Air Energie Territorial
- Étude sur les mobilités (2017-2018)
- Étude de gisement fonciers (2016)
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations (2013)
- Rapport d'activités de la Communauté de Communes et Chiffres Clés de l'Office de Tourisme Intercommunal (2020)
- Données INSEE (RP 2018)
- Fiche territoriale de la DRAAF
- Résultats agricoles du recensement agricole 2010 par commune présentées par le Service statistique ministériel de l'agriculture
- Occupation du sol à grande échelle (OCSGE)
- État des lieux du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay

Contexte socio-démographique

Une dynamique démographique incontestable mais en ralentissement

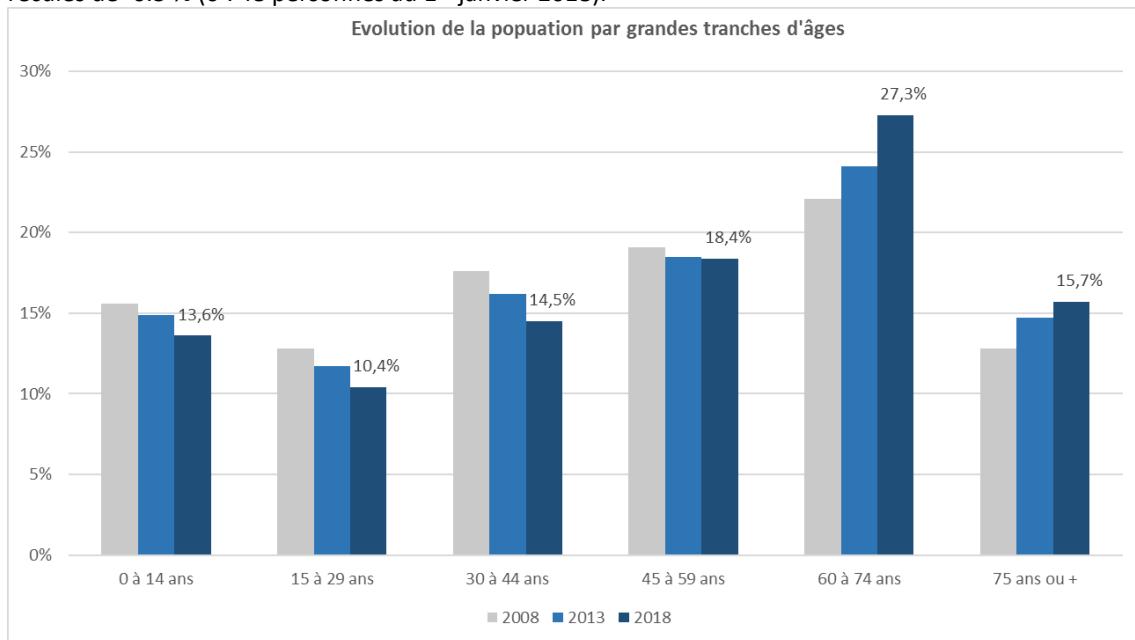
Le nombre d'habitants de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ne cesse d'augmenter pour compter 49 545 habitants au 1^{er} janvier 2018. Les années 2000 ont connu la plus forte période de croissance (+2.6 %). Le taux de croissance annuelle moyen depuis 2013 est de 1.1 %, en deçà des perspectives du SCOT qui prévoyait un taux de croissance de 1.9 % chaque année et 65 000 habitants en 2030 (avec un taux de croissance de 1.1 %, le nombre d'habitants s'élèverait à 56 500). Cette croissance est essentiellement due au solde migratoire (+ 1.6 % entre 2013 et 2018, solde naturelle négatif pour cette même période : - 0.5 %).



Le littoral (Saint Hilaire de Riez, Saint Gilles Croix de Vie, Brétignolles sur Mer et Brem sur Mer) concentre 54 % de la population sur 35 % de la superficie du territoire).

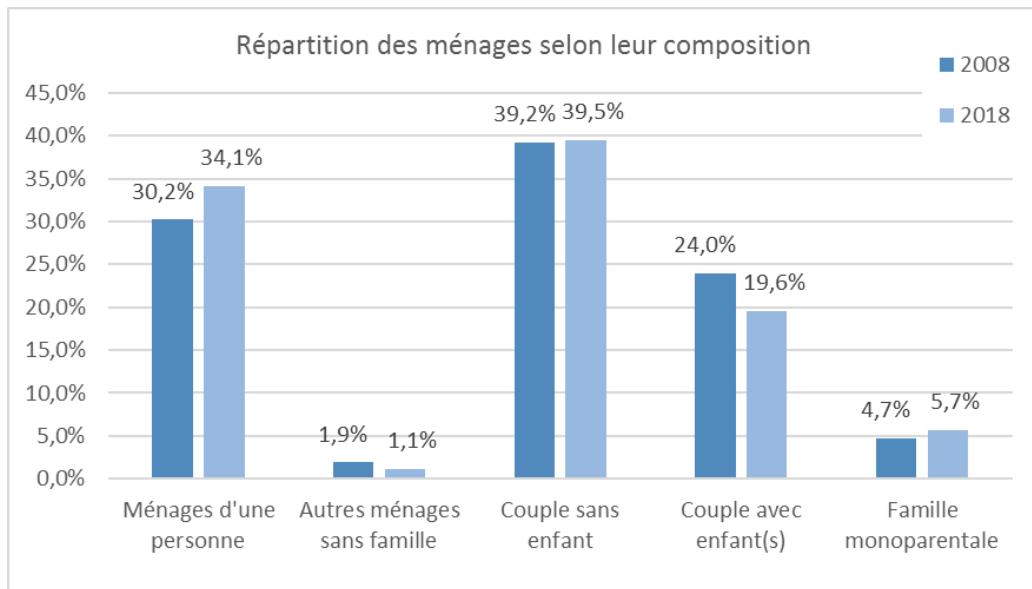
Une population vieillissante

Le nombre de personnes âgées de 60 ans a augmenté de 40,2 % entre 2008 et 2018 et représente 43 % de la population au 1^{er} janvier 2018 (21 322 personnes dont 7 775 ont plus de 75 ans). Les moins de 15 ans ont eux reculés de -0,5 % (6 748 personnes au 1^{er} janvier 2018).



Un « desserrement » de ménages

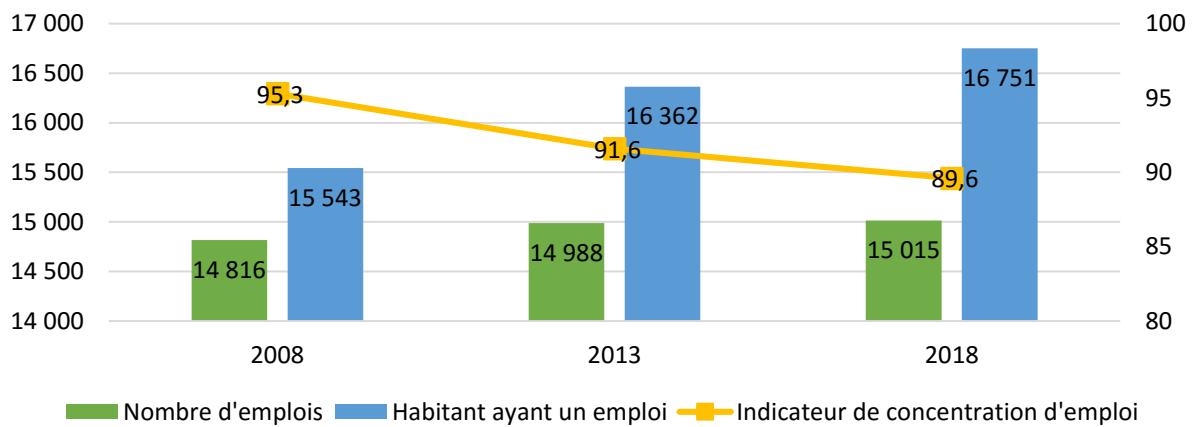
Entre 2008 et 2018, il a été constaté que le nombre de ménages augmente plus vite (+2,1 % par an) que la population (+1,4 % /an). Suivant le phénomène national, la Communauté de Communes connaît un desserrement des ménages (2,19 personnes /ménages en 2006, 2,10 en 2013, 2,04 en 2018).



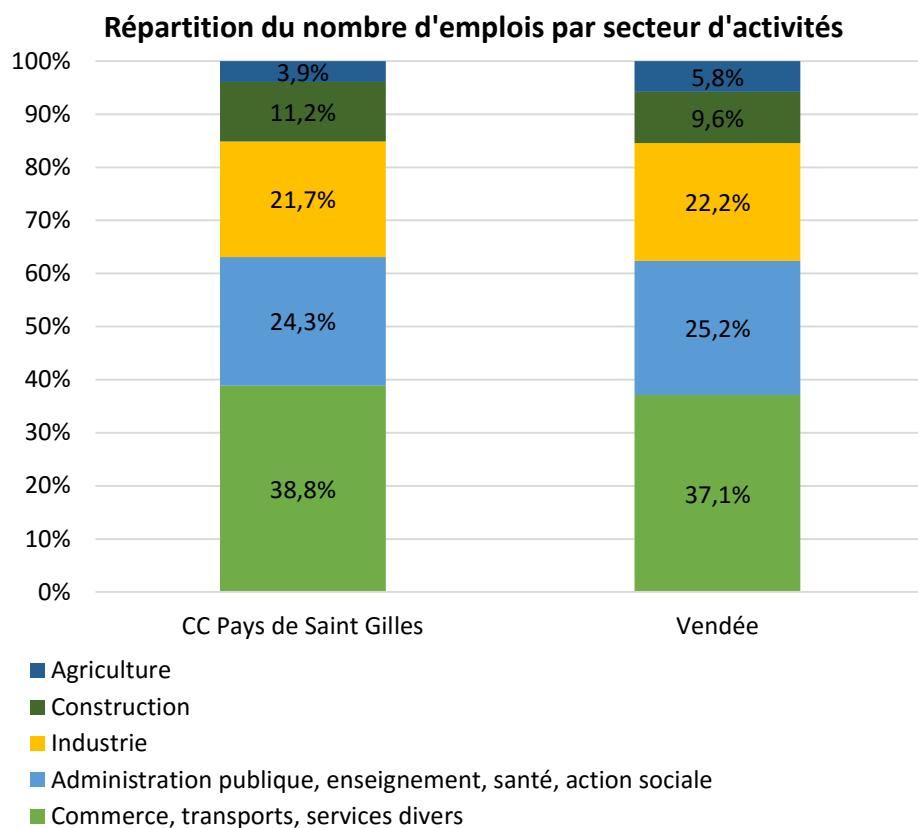
Économie

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie compte 18 894 actifs dont 2 320 chômeurs (taux de chômage de 12.3 %) pour 15 015 emplois. Le nombre d'actifs augmentant plus vite que le nombre d'emploi, l'indicateur de concentration d'emploi (nombre d'emplois pour 100 actifs ayant un emploi) tend à diminuer favorisant les flux vers l'extérieur du territoire.

Evolution du nombre d'emplois et actifs sur la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2021.



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2021.

Le poids économique du Pays Saint Gilles Croix de Vie repose majoritairement sur l'activité tertiaire, liée notamment au tourisme avec :

- 5 397 emplois permanents et temporaires recensés (DADS 2013) et 1 219 emplois saisonniers (CDD, mission d'avril à septembre),
- 309 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel (2ème position à l'échelle départementale, environ 15 % du chiffre d'affaires du Département estimés à 2 milliards d'euros),¹
- 2 millions de nuitées marchandes en 2020². À noter que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie dispose de la plus grande capacité de lits touristiques en hôtellerie de plein air du Département (48 733, soit 25 % de la capacité du Département) et qu'à contrario la capacité de lits touristiques en hôtel y est moins développée (686 lits, 8ème rang sur le Département de la Vendée).

Environnement

Situé entre terre et mer, le territoire est fortement marqué par la présence de l'eau qui structure le paysage.

Il s'étend sur 29 224 hectares, 32 km de côtes et présente un paysage fortement varié composé à :

- 16.9 % de zones artificialisées,
- 75.6 % en espaces à vocation agricole,
- 5.4 % en forêt et milieux semi-naturels
- 1.7 % en zones humides,
- 0.4 % en surfaces en eau.³

¹ Publication « Le poids économique du tourisme en Vendée » – prospective 2017 – Vendée Expansion

² Publication de l'Office de tourisme Intercommunal « Les chiffres clés du tourisme 2020 »

³ Source : CORINE Land Cover - CGDD-SDES, 2018

Zones artificialisées en croissance

Le SCOT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie affiche pour ambition d'apporter des réponses concrètes au phénomène de consommation excessive d'espaces sur le territoire. Ces espaces, souvent agricoles ou naturels, soustraits à leur fonction première, ont vu se développer une urbanisation galopante en périphérie de l'agglomération, sur l'ensemble de la frange littorale, mais également dans le secteur rétro-littoral.

La trame urbaine du territoire s'est peu à peu diluée dans une densité de plus en plus faible, favorisant une dépendance toujours accrue vis-à-vis de la voiture individuelle.

L'analyse de la consommation d'espace de 2000-2009 pour le développement de l'habitat révélait que 62 hectares étaient consommés en moyenne chaque année sur la CDC dont :

- 33 hectares de terres agricoles,
- 1 hectare d'espaces naturels,
- 28 hectares en comblement de l'enveloppe urbaine.

La part des surfaces naturelles, agricoles et forestières artificialisées a augmenté de 1.3 % entre 2009-2017⁴ (+ 381.6 ha, soit environ 48 ha/an) :

- 60 % pour le développement de l'habitat (environ 230 ha, soit 29 ha/an),
- 26.8 % pour le développement des activités (102 ha, soit 13 ha/an)⁵.

Le SCOT prescrit ainsi que

- Les potentiels de comblement de l'enveloppe urbaine soient identifiés et optimisés lors de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux notamment en identifiant les risques de division foncière non maîtrisée, et en recherchant à maîtriser cet urbanisme « diffus ».
- L'extension de l'urbanisation ne peut être autorisée qu'en continuité des agglomérations et villages existants et le développement des hameaux ne peut se faire que par comblement de dents creuses (ou, par exception justifiée, en extension) en veillant à ne pas nuire à la pérennité des exploitations agricoles. Pour les espaces proches du rivage, les PLU devront délimiter « à la parcelle » les zones. Les extensions encadrées par les dispositions de l'article L 146-4 II du code de l'urbanisme seront limitées et viseront des opérations de densification mesurée des quartiers existants dans le respect des caractéristiques des lieux.
- Les documents d'urbanisme communaux doivent comporter des OAP définissant le programme, les principes de trame viaire, de trame verte, d'insertion dans le site, d'implantation du bâti et les mesures pour un urbanisme et une architecture économique en énergie. L'impact sur les réseaux humides et les modalités de gestion des eaux pluviales de ces zones doivent également être définis.

Le SCOT affiche pour objectif, sur 17 ans (2014-2030), des besoins en foncier :

- liés à l'habitat (au regard du nombre de logements à produire nécessaires à l'accueil et au maintien de la population) : 541 à 643 ha (32 à 38 ha/an):
 - 243 et 289 ha à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (en moyenne 15 à 18 ha/an),
 - 297 et 353 ha en extension (en moyenne 18 à 22 ha/an)
- liés aux activités économiques : 217 hectares (13ha/an) dont 163 ha en création nouvelle ou extension des zones existantes

À noter que l'étude de gisement foncier menée en 2016 a pu révéler 392 ha de potentiels fonciers mobilisables dans les enveloppes urbaines.

Des milieux naturels préservés

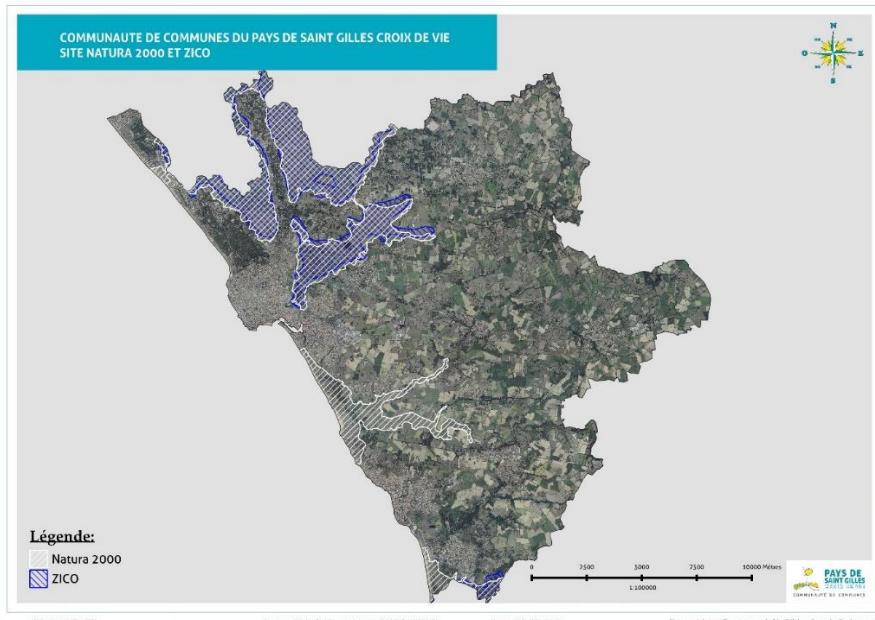
Le territoire dispose :

⁴ Source : OCSGE

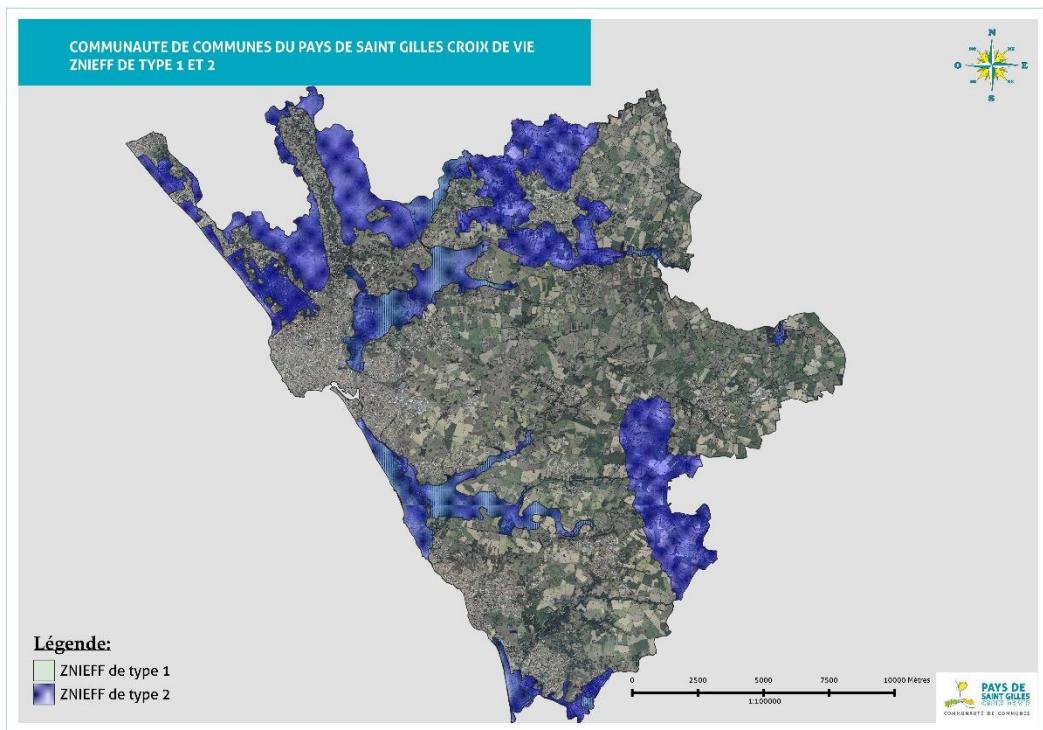
⁵ Source : CEREMA d'après DGFiP – Fichiers fonciers

- d'une partie de son territoire classé « Natura 2000 » :

- 3 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) :
 - Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêts de Monts
 - Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay
 - Dunes, forêts et marais d'Olonne
- 2 Zones de Protection Spéciales (ZPS) :
 - Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Forêts de Monts
 - Dunes, forêts et marais d'Olonne



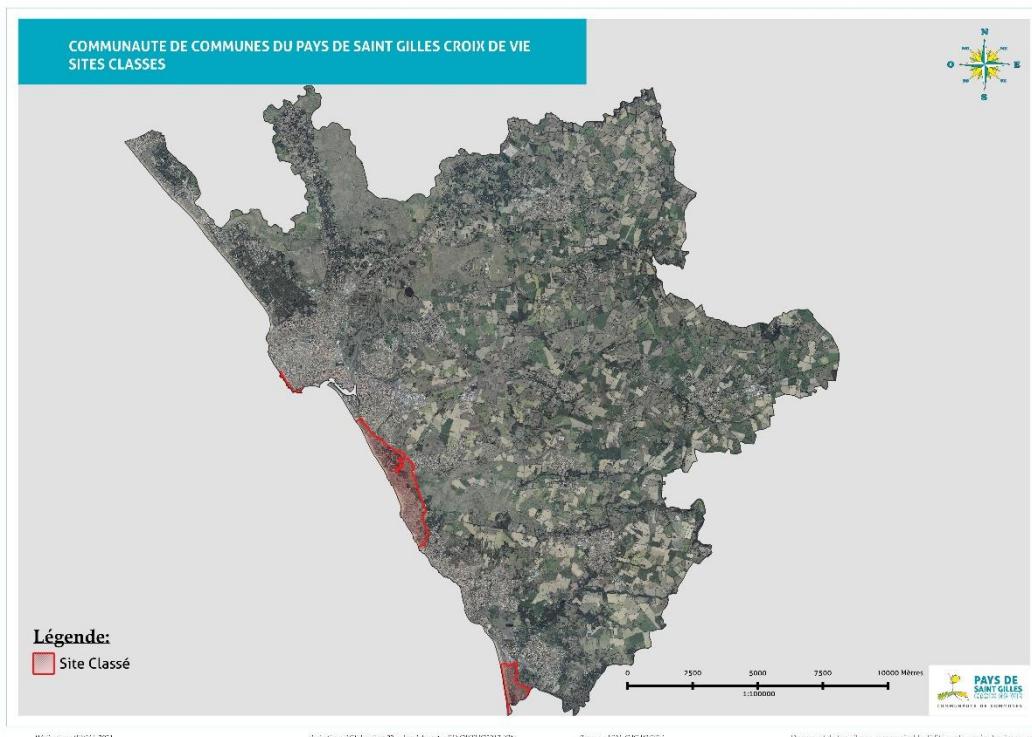
- 6 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de type 2 et 10 de type 1



- 2 Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO)

- 3 sites classés :

- La corniche vendéenne (Saint Hilaire de Riez)
- La Forêt d'Olonne et Havre de la Gachère (Brem et Brétignolles)
- Les dunes du Jaunay et de la Sauzaie (Bretignolles, Givrand, St Gilles Croix de Vie).



- 4 Espaces Naturels Sensibles :

- Le lac du Gué Gorand (Coëx et St Révérend)
- Le lac du Jaunay (l'Aiguillon, Landevieille)
- Un espace sur la corniche vendéenne (St Hilaire de Riez)
- Les marais de la vie au Fenouiller.

Le cordon dunaire situé sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est propriété de l'ONF, du Conservatoire du Littoral, des Communes et de particuliers.

Il est à noter que les principaux enjeux de ce milieu sont la sauvegarde de la biodiversité, du patrimoine naturel, des paysages, de l'habitat et des espèces rares.

La forte présence de l'eau rend le territoire vulnérable aux divers risques d'inondation terrestre et marine liés à la rupture de barrage et à l'érosion du littoral. Le risque inondation terrestre a un faible enjeu humain, il s'agit davantage d'un aléa. Les risques à fort enjeu humain sont les inondations liées à une rupture de barrage, les submersions marines et les incendies. Une convention cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été signée entre l'État, le Conseil Départemental de la Vendée et la Communauté de Communes en mai 2014.

2 212 ha de bois et forêts sont identifiés sur l'ensemble du canton soit 7.52 % du territoire, dont la moitié est constituée par la forêt domaniale des Pays de Monts sur le territoire de Saint Hilaire de Riez. Sur le reste du territoire, il s'agit de petits boisements diffus d'un maillage bocager (la ressource en bois énergie issue de l'exploitation des haies du canton est estimée à plus de 10 500 m³ par an).

6 communes (sur 14) se sont engagées à ne plus utiliser des produits phytosanitaires et sont labelisées « Terre Saine, communes sans pesticides » : Saint Gilles Croix de Vie, Givrand, L'Aiguillon sur Vie, Saint Révérend, Brétignolles sur Mer, Brem sur Mer.

Une ressource en eau à surveiller

Le territoire est marqué par un réseau hydrographique dense et une gestion complexe :

- 5 cours d'eau, 2 lacs de retenues : le lac du Jaunay et le lac du Gué Gorand (uniquement pour l'irrigation du golf et 500 ha de terres agricoles), le captage souterrain de Villeneuve (2000 m³/j maximum),
- 3 SAGE :
 - Marais Breton et Baie de Bourgneuf
 - Bassin de la Vie et Jaunay
 - Auzance, Vertonne et cours d'eau

La qualité et quantité des eaux peuvent être altérées par divers phénomènes anthropiques ou climatiques. Plusieurs sources bibliographiques sont utilisées pour évaluer l'impact du changement climatique :

- le suivi des masses d'eaux effectué par le SAGE Vie et Jaunay selon plusieurs paramètres,
- le suivi de la qualité des eaux de baignade et des zones de pêche à pied,
- le suivi de la qualité de l'eau dans le port de Saint Gilles Croix de Vie.

La qualité des masses d'eau sur le territoire aujourd'hui est moyenne à médiocre, principalement à cause de phénomènes anthropiques mais que certains paramètres climatiques peuvent intensifier (pluviométrie, augmentation des températures, houles...).

La masse d'eau côtière est considérée comme pouvant respecter le bon état écologique en 2015, bien que soumise aux pollutions provenant de l'amont.

Sur le port de Saint Gilles Croix de Vie, la qualité des eaux s'améliore depuis quelques années concernant les nitrates et les phosphores. En revanche, des pics de contamination bactériologiques liés aux périodes de fortes dessalures sont observés.

Pour les métaux, la situation est globalement bonne, ce qui n'est pas le cas de certains composés comme le tributylétain et les hydrocarbures polyaromatiques.

La qualité des eaux littorales est globalement bonne : presque toutes les plages sont classées avec une excellente qualité des eaux de baignades et le gisement des coquillages sur la zone côtière entre Saint Jean de Monts et les Sables d'Olonne est évalué en bonne qualité globale, même si plusieurs arrêtés d'interdiction de pêche à pied sont à noter.

Qualités des eaux des rivières et fleuves côtiers

Le SAGE, avec son suivi des masses d'eau, donne les informations suivantes :

- qualité physico-chimique des eaux de surface
 - Ph : bonne à très bonne
 - température : bon à très bon
 - matière organique et oxygène : médiocre à mauvaise
 - bilan de l'oxygène : globalement mauvaise
 - nitrates : moyenne à médiocre
 - matière azotée : moyenne mais en amélioration
 - phosphore : moyenne à médiocre
 - élément de prolifération végétale : globalement bonne
 - particules en suspension : moyenne à médiocre
 - pesticides : dépassement fréquent de la norme de potabilisation de l'eau brute
- qualité biologique des cours d'eau
 - indice biologique global normalisé : médiocre à mauvaise
 - indice biologique diatomées : moyenne
 - indice poisson rivière : mauvaise à très mauvaise

En plus de la qualité des eaux qui est globalement moyenne à médiocre, les étiages et assecs sont réguliers pendant la saison estivale ce qui potentiellement, amène des conflits d'usages (agriculture, loisirs, biodiversité...).

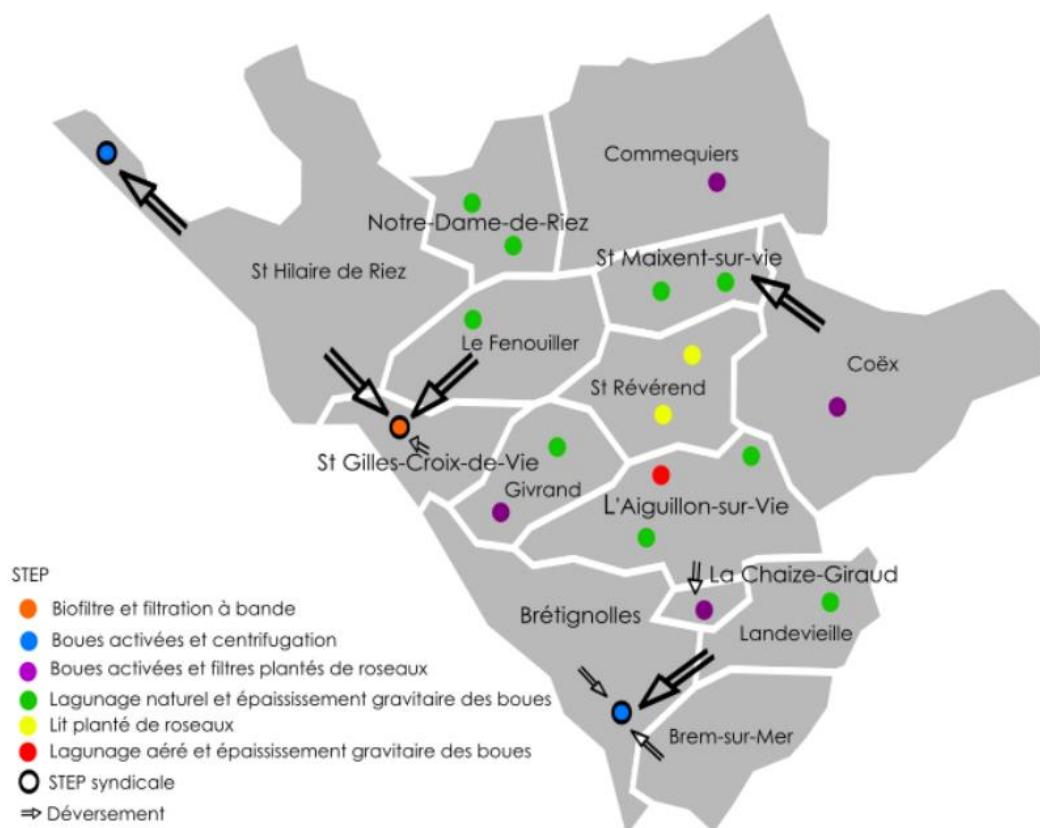
En plus des impacts sur la qualité de l'eau, des impacts sur la quantité d'eau sont également relevés. Le changement climatique a des impacts sur la ressource et notamment la baisse de sa disponibilité due à la faible pluviométrie sur le territoire, mais également les épisodes de sécheresse et de vagues de chaleur de plus en plus intenses sur les périodes estivales. Ces incidents renforcent les difficultés liées à la qualité de l'eau, mais jouent également sur l'augmentation des besoins pour les activités touristiques, personnelles et agricoles pouvant générer des conflits d'usages.

Des pistes d'actions ont été identifiées à travers le diagnostic du PCAET :

- Priorisation des usages et respect de ces priorisation (restriction d'eau notamment),
- Instauration de bonnes pratiques de consommation (particuliers, campings, estivants...),
- Réduction des polluants et protection des cours d'eau dans les espaces agricoles.

Un réseau d'assainissement

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles exerce la compétence eaux usées et eaux pluviales depuis janvier 2018. 19 installations de traitement des eaux usées, 120 postes de refoulement et 615 km de réseau dont 5 km en réseau unitaire sont présents sur le territoire. 3 millions de m³ sont collectées pour 47 500 abonnés.



Les sensibilités identifiées pour ce réseau sont liées à un affouillement du sol, ainsi qu'à la surcharge de réseau par un trop-plein de fluides. Ce phénomène est un problème majeur sur les réseaux de type séparatifs de la Communauté de Communes qui collectent d'importantes quantités d'eaux parasites (eaux météoriques, de nappe et de ressuyage). Ces eaux parasites créent des surcharges hydrauliques au niveau des stations d'épuration et/ou des déversements d'eaux non traitées vers le milieu naturel. Les conséquences sont la dégradation du milieu récepteur et les non-conformités avérées ou à venir sur les stations.

Par conséquent, au-delà des travaux à réaliser sur les stations, des actions pour diminuer les volumes d'eaux parasites collectés sur les réseaux d'assainissement sont également à prévoir.

À ce jour, 4 stations sont non conformes à La Directive Eaux Résiduaires Urbaines et devront faire l'objet de travaux :

- Station de Saint Gilles Croix de Vie
- Station de Notre Dame de Riez (chemin de l'étangs)
- Station de Coëx
- Station de Commequiers

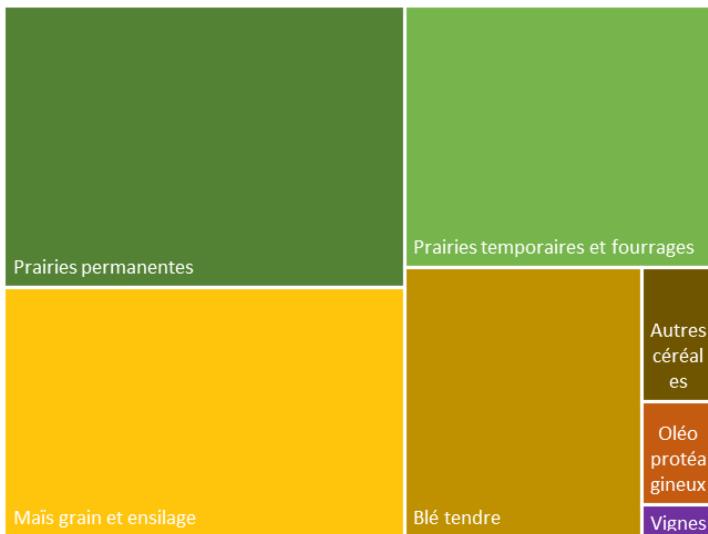
3 stations, du fait de leur manque de capacité, nécessiteront probablement des travaux d'extension pour éviter une non-conformité prochainement :

- Station de Saint Maixent Sur Vie "le ruisseau"
- Station de l'Aiguillon sur vie " le Grand Fief"
- Station de Saint Révérend " la Maubretière"

Surface agricole/pêche

Le Pays de Saint Croix de Vie compte 203 exploitations agricoles sur son territoire. La Surface Agricole Utile (SAU) de celles-ci est en moyenne de 79,5 ha. Le nombre d'exploitants et d'exploitations agricoles diminue régulièrement.

Les surfaces agricoles occupent 56 % du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. L'utilisation de ces surfaces se répartit de la manière suivante :



La Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est fortement marquée par les systèmes de polyculture, élevage bovin viande et lait. Le bassin agricole du territoire de la Communauté de Communes reste tout de même diversifié avec la présence d'élevages de volailles et de porcs, d'exploitations de grandes cultures et de maraîchers.

Les productions animales sont prégnantes, elles sont majoritairement représentées par l'élevage de bovin que ce soit en production laitière ou en élevage allaitant. Ces élevages se répartissent sur les communes rétro-littorales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

En 2017, 11 exploitations, travaillant 588 ha de terres agricoles, sont engagées en Agriculture Biologique (AB).

Depuis 2016, la Communauté de communes édite un guide de la vente directe des producteurs. En 2021, 35 producteurs sont référencés dans ce guide et commercialisent une partie ou la totalité de leur production dans des circuits de vente directe.

Du fait de son attractivité, la partie littorale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est soumis à une forte pression foncière. Cette dernière se traduit par une croissance démographique et une urbanisation consommant des espaces naturels et agricoles. Entre 2009 et 2017, 1,3 % part de la surface intercommunale a été artificialisée pour 0,8 % en Vendée.

Le secteur de la pêche a beaucoup souffert ces dernières années, notamment en 2005 avec l'interruption de la pêche à l'anchois en raison des quotas imposés par la Commission européenne. Au début des années 2000, le port de Saint Gilles Croix de Vie comptait 75 bateaux et 270 marins. Aujourd'hui, la flottille du port de Saint Gilles Croix de Vie s'élève entre 30 et 40 bateaux, principalement des fileyeurs et des ligneurs.

En 2020, le tonnage de poissons pêché s'élevait à 3 949 T, pour une valeur respective de 7 617 k€. Les espèces les plus pêchées à l'année sont les suivantes : sardine (2 919 T), merlu (136 T), chincharde jaune (115 T), congre (115 T) et sole (81 T).

Le port de Saint Gilles Croix de Vie est de taille modeste par rapport à son voisin des Sables d'Olonne mais il se démarque par une pêche au modèle plus artisanal (1 seul chalut à l'année).

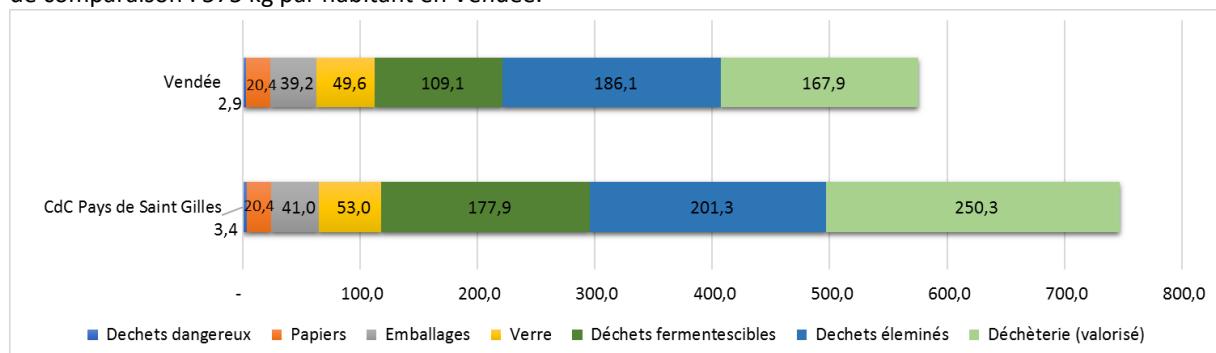
La gestion des déchets

Sur le territoire de la Communauté de Communes, le ramassage des déchets ménagers est assuré en régie par le personnel communal. Le syndicat départemental TRIVALIS assure, quant à lui, le traitement des déchets collectés.

Le service est financé par la redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2017, en lieu et place de la taxe d'ordures ménagères. Les usagers disposent de bacs munis de puce RFID les identifiant ou de badge d'accès aux colonnes d'ordures ménagères enterrées.

La collecte des emballages s'effectue en bacs individuels renforcée par 222 points d'apport volontaire (PAV) répartis sur tout le territoire.

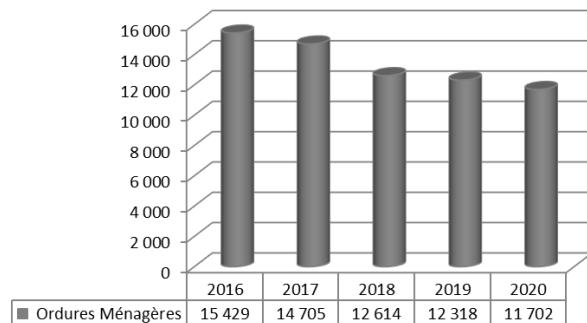
55 407 tonnes de déchets ménagers sont collectées chaque année : 748 kg par habitant (population DGF). À titre de comparaison : 575 kg par habitant en Vendée.



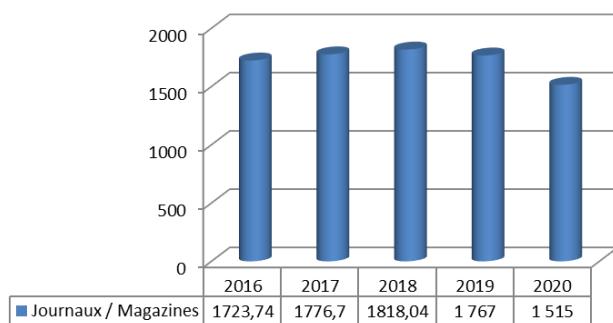
Le taux de valorisation des déchets (PAV, PAP et déchèterie) est de 73 %, près de 15 000 tonnes sont enfouis.

Le tonnage des ordures ménagères collectées en PAP ou PAV diminue chaque année (-5 % en 2020 alors que la population a augmenté de 1.31 %) et le tonnage des déchets valorisés a tendance à croître.

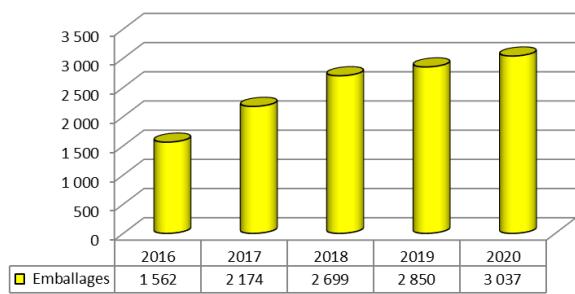
Ordure Ménagères



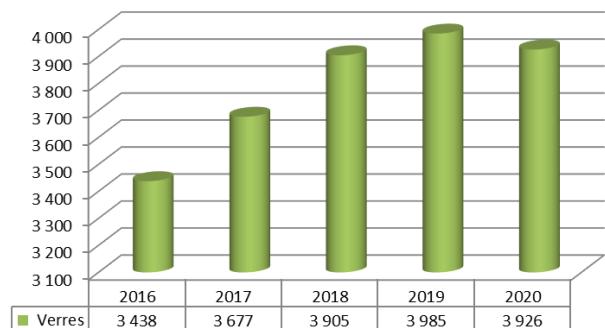
Journaux / Magazines



Emballages



Verres

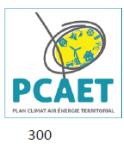


Consommations énergétiques, potentiel de réduction du territoire et production et gisement d'énergies renouvelables

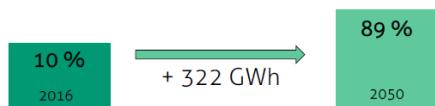
Le territoire observe une consommation énergétique moyenne de 930 GWh en 2016, ce qui porte à 19,2 MWh la consommation moyenne par habitant, lorsque les habitants de la Vendée et des Pays de la Loire consomment en moyenne 24,6 et 24,3 MWh en moyenne⁶. Cette consommation prend en compte le carburant et les énergies fossiles de chauffage.

Dans le cadre du PCAET, l'objectif du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est de réduire de 56% les émissions de GES d'ici à 2050. La loi Energie Climat demande aux territoires d'atteindre la neutralité carbone cette même année.

⁶ Source : Air Pays de la Loire (BASEMIS, 2016)



300



250

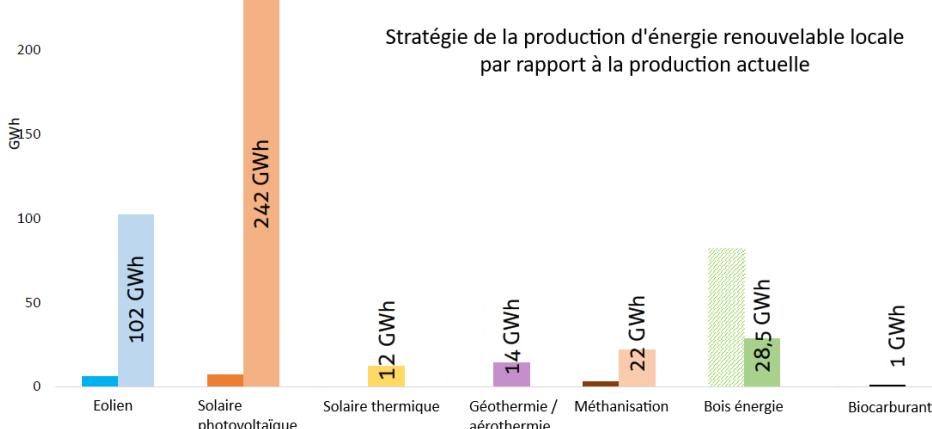


FIGURE 1 : PERSPECTIVES D'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE D'ICI A 2050 (PCAET)

Concernant la production d'énergie, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie souhaite atteindre 89% de production issue du gisement renouvelable en 2050.

Cette stratégie a été décliné selon tous les réservoirs du territoire : l'éolien, le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, la géothermie, l'aérothermie, la méthanisation, le bois énergie et le biocarburant. Au Pays de Saint Gilles Croix de Vie, le plus important potentiel repose sur le solaire photovoltaïque, comptant pour les ¾ des intentions de production. L'éolien et la filière bois/énergie comptent également parmi les plus forts potentiels.



450

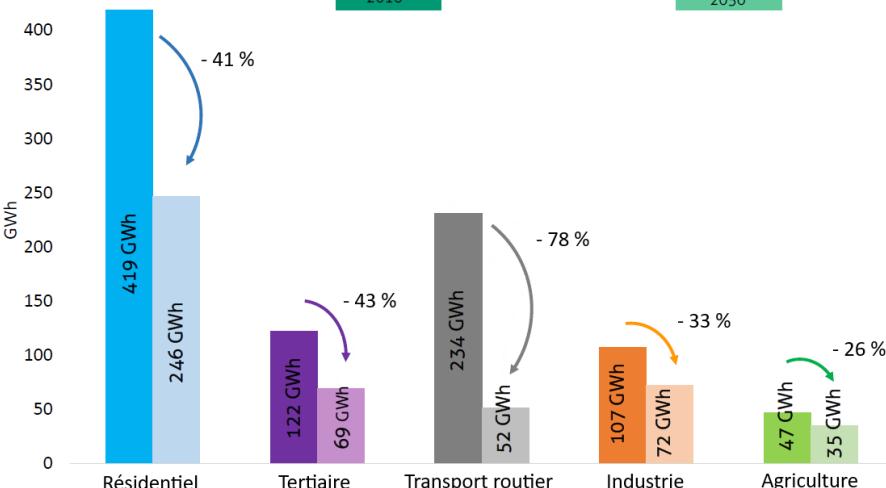


FIGURE 2 : PERSPECTIVES DE DIMINUTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE D'ICI A 2050 (PCAET)

En parallèle de l'augmentation de la part des énergies renouvelables produite localement, un second objectif 2050 prévoit de réduire la consommation énergétique de 49%. Le territoire a ciblé le transport routier comme étant le secteur dans lequel les efforts seront les plus conséquents avec une consommation énergétique en baisse de 78%. Cet objectif sera atteint en partie grâce au développement des déplacements doux et à l'utilisation des énergies renouvelables dont l'hydrogène vert.

Émission de GES et potentiel de stockage de carbone

Le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a pour objectif de stocker jusqu'à 96% des émissions de GES. A mesure que les émissions de GES vont diminuer en allant vers 2050, la capacité de stockage carbone augmentera. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie est recouvert à 74% par des prairies ou des cultures, ce qui constitue un réservoir de stockage conséquent et dont la capacité devra être augmentée d'ici à 2050, notamment en optimisant les surfaces de prairies, mais aussi en augmentant la surface forestière. Tous secteurs confondus, les émissions de polluants atmosphériques devront diminuer, parfois de moitié, afin d'atteindre les objectifs fixés par le PCAET, mais aussi afin d'accroître la qualité de l'air.

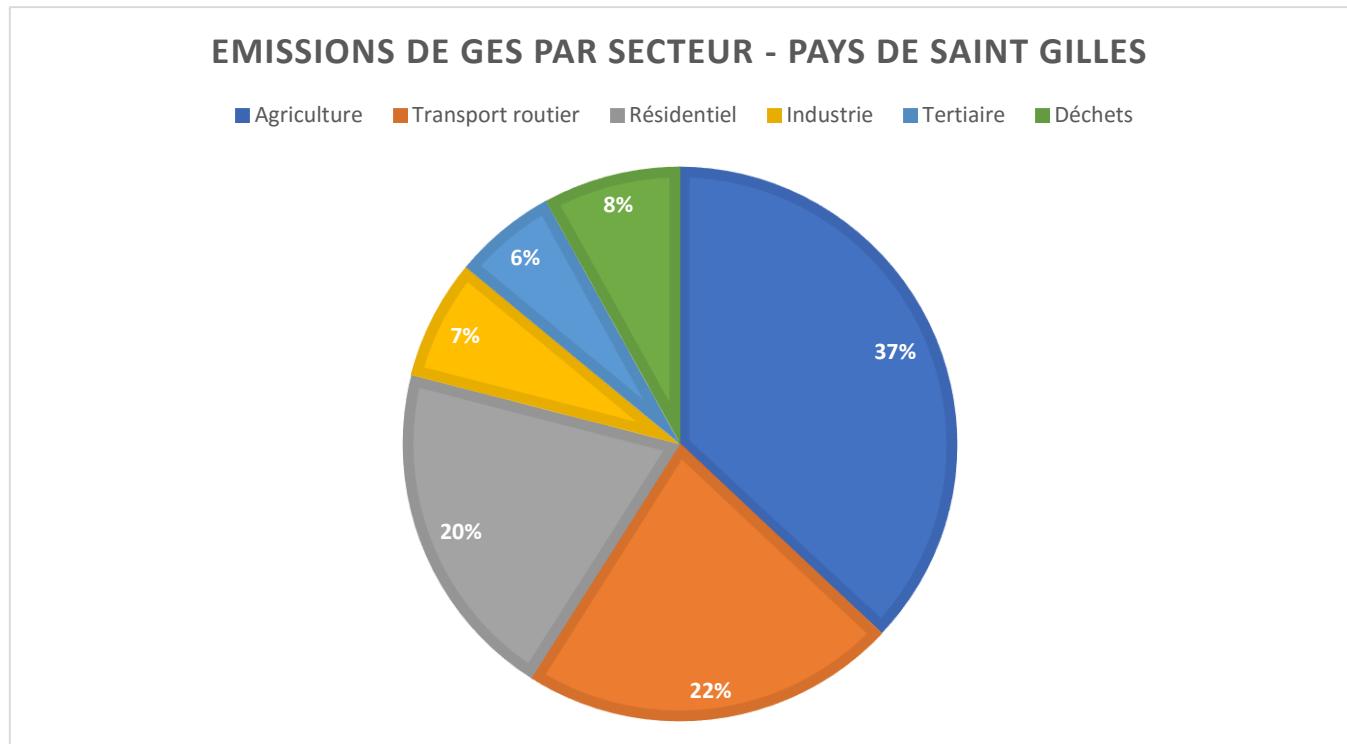


FIGURE 3 : PART DES EMISSIONS DE GES DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE PAR SECTEUR D'ACTIVITE (AIR PAYS DE LA LOIRE, 2016)

Le secteur le plus émetteur de GES est l'agriculture avec 37% du total des émissions du territoire. Le transport routier, ainsi que le résidentiel comptent chacun au moins pour 1/5^{ème} des émissions totales. L'industrie, le tertiaire et les déchets sont responsables de moins d'un quart des émissions de GES.

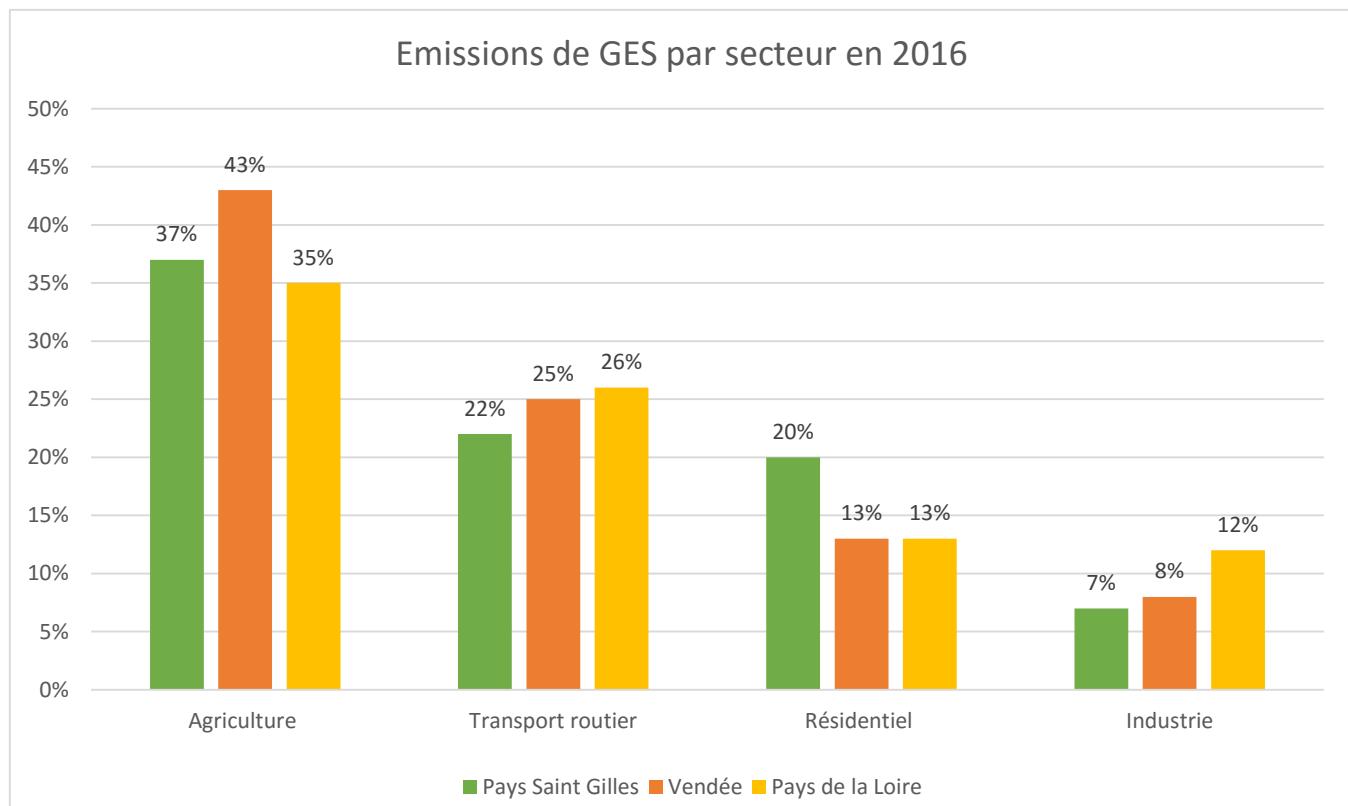


FIGURE 4 : COMPARATIF DES EMISSIONS DE GES POUR LES QUATRE PRINCIPAUX SECTEURS EMETTEURS (AIR PAYS DE LA LOIRE, 2016)

Si l'agriculture représente le secteur le plus émetteur de GES sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, elle demeure pour autant en deçà de la moyenne Départementale. Qu'il s'agisse du transport routier ou de l'industrie, le taux d'émission de GES du Pays de Saint Gilles Croix de Vie reste inférieur aux moyennes départementale et régionale. En revanche, le territoire doit progresser afin de réduire les émissions de GES du résidentiel dont le taux est plus élevé que celui du Département ou de la Région.

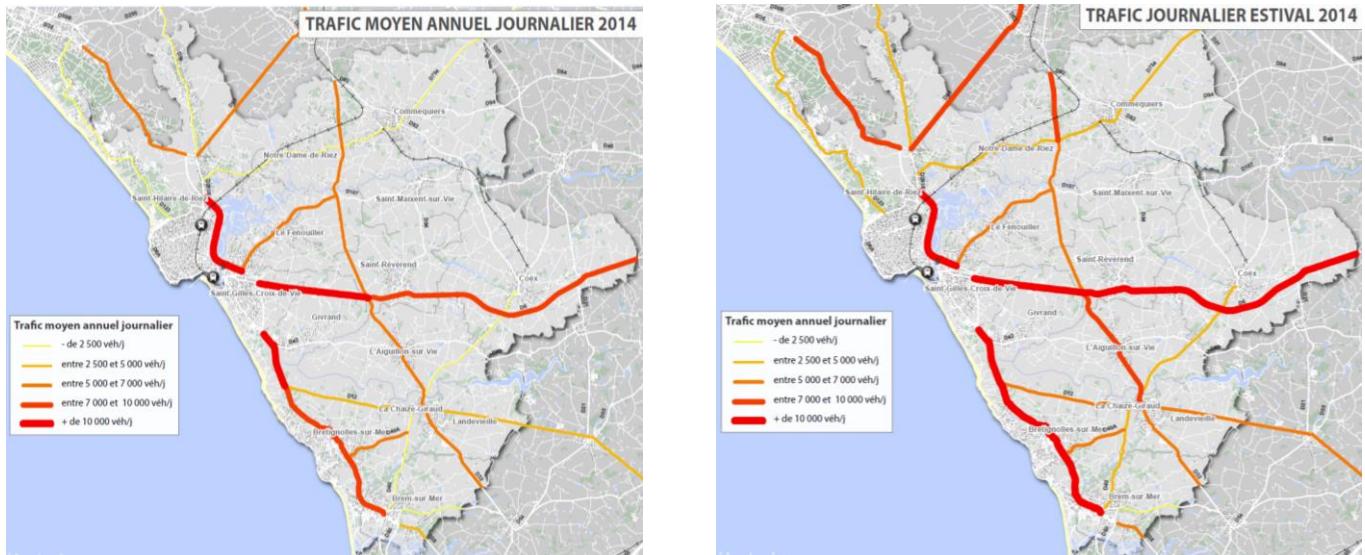
La vulnérabilité du territoire au changement climatique

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie présente divers facteurs de vulnérabilité au changement climatique, notamment dans sa partie littorale. Avec l'augmentation prévue du niveau global des océans, le territoire est particulièrement exposé aux risques de submersion (dont le nombre annuel pourrait franchir la barre des 500 d'ici à 2100), d'inondation et d'érosion du trait de côte. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie est également concerné par l'accroissement des évènements climatiques extrêmes tels que les tempêtes et/ou le vent violent, le risque de sécheresse caractérisé par des sécheresses de plus en plus sévères et précoces. Ces situations ont un impact sur la quantité et la qualité de l'eau et ils donnent lieu à des restrictions de l'usage de l'eau.⁷ Ces facteurs de vulnérabilité vont accroître les risques sur la santé des habitants du territoire.

⁷ Source : Etat des lieux actualisé du SAGE (2021)

Mobilités

Un territoire attractif, à proximité d'agglomérations importantes mais enclavé



Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est relativement enclavé, les axes autoroutiers (A83, A87) sont éloignés et les voies d'accès sont vite saturées notamment en période estivale (population multipliée par 5).

Seuls 3 axes principaux desservent le territoire :

- La RD 6 : axe Est-Ouest La Roche sur Yon / Saint Gilles Croix de Vie
- La RD 32 : axe Nord/Sud rétro littoral Nantes / Challans / Les Sables d'Olonne
- La RD 38 : axe littoral reliant Saint Jean de Monts / Les Sables d'Olonne

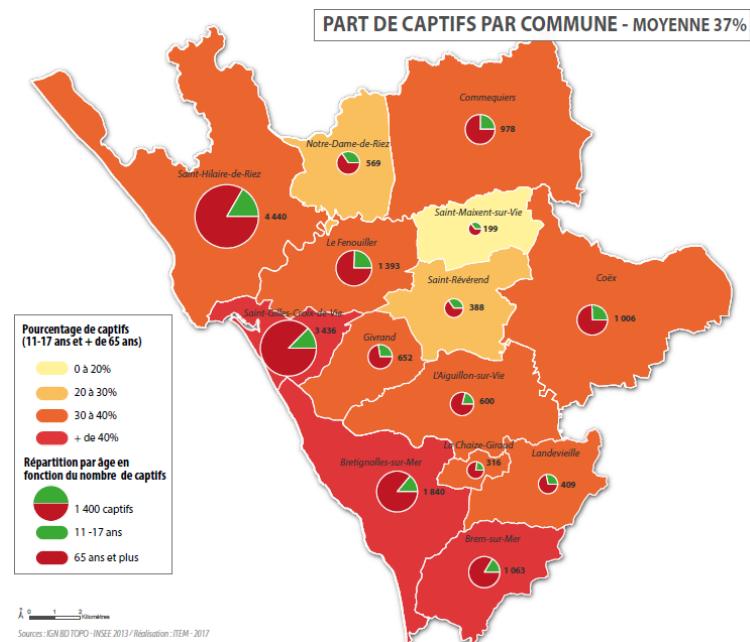
Le territoire dispose également :

- d'une liaison ferroviaire la reliant à Paris via Challans et Nantes (gare à Saint Gilles croix de Vie et halte ferroviaire à Saint Hilaire de Riez, 1 200 passagers/ mois en 2017),
- de 2 lignes régulières d'autocar : la ligne 568 allant de la Barre de Monts vers les Sables d'Olonne (40 % occasionnels, 30 % scolaires) via les communes littorales du territoire (4 allers/retours renforcés par la Littorale en période estivale) et la ligne 572 allant de Saint Jean de Monts vars la Roche sur Yon via Saint Hilaire de Riez, Saint Gilles Croix de Vie, Coëx et Aizenay (3 allers / 4 retours, 79 % scolaires),
- d'une ligne régulière d'autocar sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie fonctionnant du lundi au samedi en période estivale (6 AR) et 3 jours par semaine de septembre à juin (6 AR)
- d'une ligne régulière d'autocar sur la commune de Saint Hilaire de Riez desservant une partie de son territoire fonctionnant 3 matinées et 1 après-midi par semaine (2 AR)
- d'un service de transport social individuel à la demande organisée par la Communauté de Communes pour des trajets sur son territoire, Challans, les Sables d'Olonne et la Roche sur Yon
- d'une liaison maritime vers l'Île d'Yeu d'avril à septembre.
- de 117 km de pistes cyclables en site propre, 30 km en bande cyclable (et 263 km d'itinéraire cyclo-touristique). Ces aménagements manquent de continuité et sont principalement à vocation touristique. 290 stationnements vélos sont présents sur le territoire.
- D'initiatives locales : transport à la demande du CCAS de Saint Gilles Croix de Vie, Transport solidaire à Saint Hilaire de Riez et au Fenouiller. Navettes communales vers le pôle urbain depuis Commequiers (uniquement l'été à destination des jeunes) et Givrand (ponctuel pour des achats).
- De 5 aires de covoitages sur la RD6 et la RD38.

Un territoire très attractif, nécessitant une prise en compte des besoins actuels et futurs

La population résidente en constante augmentation, la baisse de la taille des ménages, le vieillissement de la population, l'afflux touristique (200 000 habitants en saison estivale) ... ont des impacts sur les déplacements :

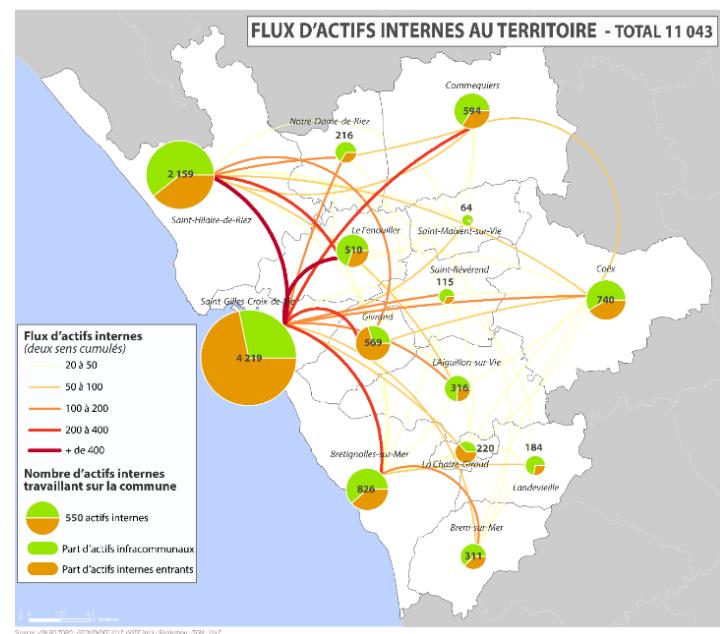
- progression des déplacements quotidiens sur le territoire de plus de 40 % d'ici 2030 (sur la base de 3,8 déplacements/jour/habitant),
- augmentation de la parts des captifs (4 habitants sur 10 actuellement, essentiellement sur les communes littorales)...



Des flux essentiellement tournés vers Saint Gilles Croix de Vie / Saint Hilaire de Riez

Les déplacements liés à l'emploi, aux achats, aux services publics et à la solarisation (collèges et futur lycée) se concentre sur le pôle aggloméré de Saint Gilles/Saint Hilaire qui compte les principaux équipements du territoire mais aussi, 40 % de la population de la Communauté de Communes :

- 70 % de actifs résident et travaillent sur le territoire. Plus de la moitié des actifs travaillent dans leur commune de domiciliation. Les 30 % restant, travaillent principalement à Challans (20%) et La Roche sur Yon (14%) 220 actifs non résidants sur le territoire viennent travailler sur la Communauté de Communes.
- 71 % des scolaires étudient sur la Communauté de Communes, 61 % sur leur commune de domiciliation.

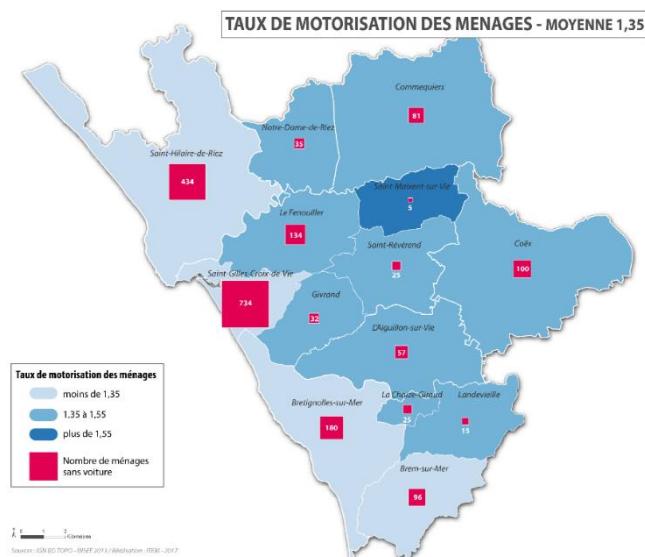


Des coupures naturelles et urbaines ne favorisent cependant pas l'accès à Saint Gilles Croix de Vie : La Vie et le Jaunay et la RD38 bis et la voie ferrée.

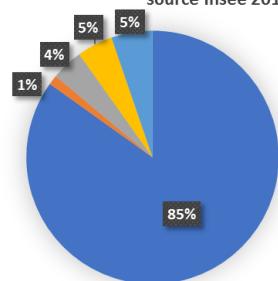
Un usage important de la voiture dans les déplacements quotidiens

8 déplacements sur 10 sont réalisés en voiture même pour des déplacements de courte distance. Plus de 40 % des ménages sont multimotorisés avec des taux plus faibles sur la frange littorale en raison de l'âge et la nature du logement.

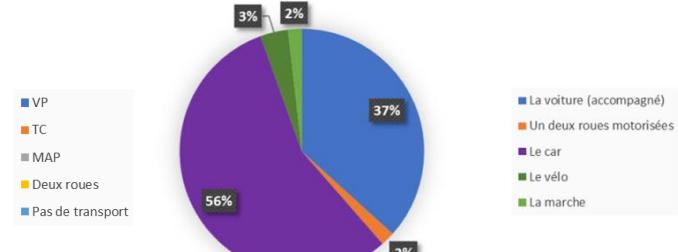
À contrario, 9 % des actifs se rendent au travail en vélo ou à pied et 30 % des jeunes se déplacent à vélo ou à pied pour leurs activités sportives ou de loisirs alors que le potentiel d'usagers actifs cyclistes et piétons est estimé à 17 %.



Mode de déplacement utilisé par les actifs du territoire pour se rendre au travail
source Insee 2013



Principal mode de transport utilisé pour se rendre au collège



Source : enquêtes collégiens réalisées mars 2017 - Item Conseil

L'incidence du transport sur le territoire

Consommation énergétique

Le secteur des transports routiers comptabilise l'ensemble du trafic sur le territoire, la mobilité des habitants et le fret. Calculé selon la méthode cadastrale, ce secteur représente $\frac{1}{4}$ de la consommation énergétique du territoire (231 GWh). Avec l'approche responsabilité (50 % des flux provenant de l'extérieur du territoire et 50 % des flux sortant du territoire), la consommation des transports routiers se rapproche plus de 455 GWh, soit une consommation équivalente au secteur résidentiel.

Ce sont les produits pétroliers qui sont les plus utilisés dans ce secteur (94 %). On note également l'usage d'autres énergies renouvelables (comme les biocarburants), stable depuis 2008. Les énergies comme l'électricité et le gaz naturel voient leurs usages se développer, bien que leurs parts soient actuellement faibles (moins de 0,2 % chacun).

Le transport non routier, représente selon la méthode cadastrale, 0,32 % de la consommation énergétique (3 GWh). Selon la méthode responsabilité, la consommation est de 97 GWh, soit une consommation équivalente à l'industrie. Pour ce secteur, seuls les produits pétroliers sont utilisés, que ce soit pour les bateaux de pêche, les navettes pour l'Île d'Yeu, et la ligne ferroviaire entre Saint Gilles Croix de Vie et Nantes.

Les leviers potentiels de réduction de ces émissions sont :

- développer la desserte de transports en commun, avec des arrêts à proximité des lieux de travail et des équipements (piscine, lycée, salle de spectacle, commerce)

- développer l'usage du vélo : par le prêt de vélo (à assistance électrique), l'aménagement de stationnements adaptés sur les lieux de travail, le développement des pistes cyclables suivant le schéma des mobilités
- encourager le covoiturage en adaptant les aires de covoiturage comme définit dans le schéma de déplacement : augmentation du nombre de places et d'équipement de bornes de recharge
- sensibiliser à l'éco-conduite et le respect des limitations de vitesse : une conduite «agressive» entraîne une augmentation des émissions des polluants COV et NOX respectivement de 15 à 400 % et de 20 à 150 %, ainsi qu'une augmentation de la consommation de carburant de 12 à 40 %
- favoriser le remplacement des véhicules traditionnels par des véhicules à carburants alternatifs ou moins consommateurs.

Émissions gaz à effet de serre

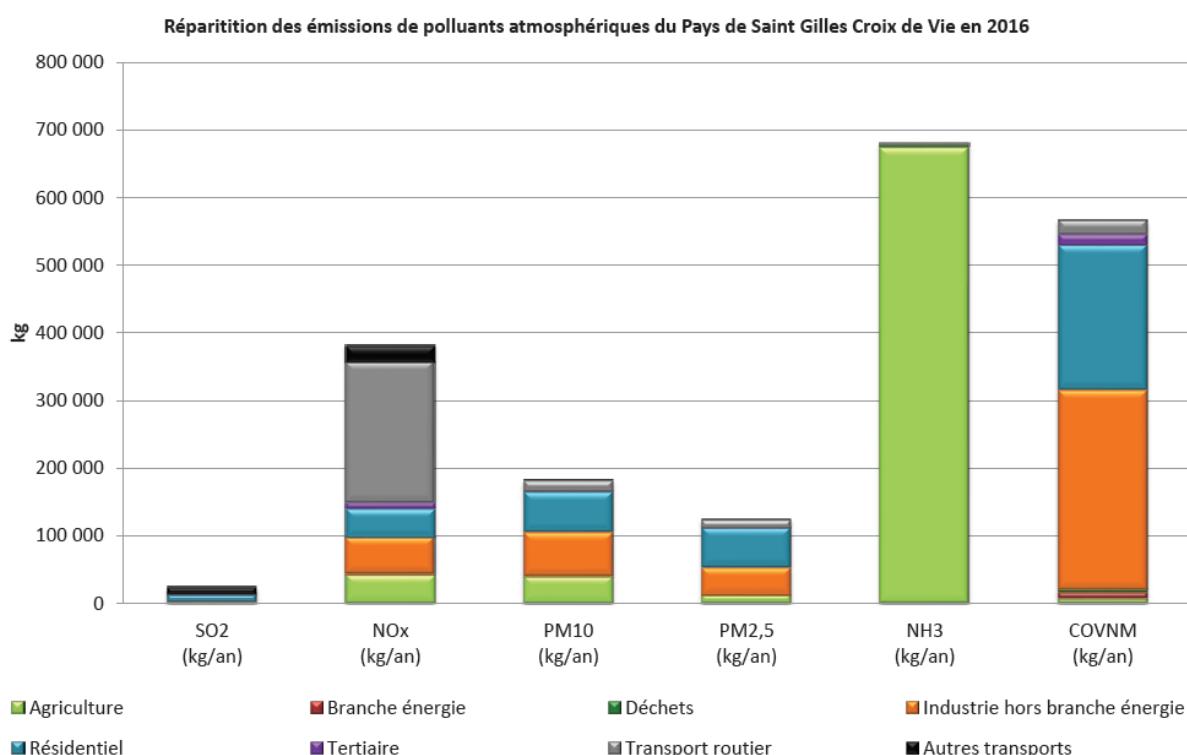
Le transport est le 2^{ème} secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (22 %) derrière l'agriculture (37 %) et devant le secteur résidentiel (20 %).

Les leviers potentiels de réduction de ces émissions sont :

- le développement d'infrastructures de transports alternatifs à la voiture individuelle : voies pour les mobilités douces (vélo, marche à pied), aires de covoiturage, aménagement favorisant la multimodalité
- le covoiturage pour se rendre sur les lieux scolaires, aux activités sportives et culturelles pourrait également être une initiative.

Qualité de l'air

Le diagnostic du PCAET met en évidence que les transports routiers ont une participation non négligeable sur les émissions d'oxyde d'azote, et le transports non routiers sur le dioxyde de soufre.



Graphique 36 : répartition des émissions de polluants par secteur. Source données Air Pays de la Loire 2016

Le transport routier peut agir principalement sur :

- la gestion du trafic : mettre en place des plans de déplacements, et y intégrer des objectifs de qualité de l'air, en parallèle des objectifs de réduction des gaz à effet de serre
- la mobilité alternative : adapter les horaires des transports en commun aux besoins, et communiquer sur les avantages des transports d'été pour aller aux marchés ou à la plage, développer les aires de covoiturage existantes et les équiper d'infrastructures (borne de recharge par exemple), mettre en place

des emplacements/parkings à vélos sécurisés pour encourager la mobilité multimodale (par exemple sur les aires de covoiturage)

- les besoins en mobilité : favoriser le coworking, développer la visio-conférence, favoriser la consommation alimentaire locale
- la mobilité douce, assurer les continuités cyclables des pistes existantes, développer leur usage dans les centres villes

HABITAT

Le parc de logements (source Insee 2017)

En 2017, le parc de logements du Pays de Saint Gilles Croix de Vie se compose de 49 539 logements soit 11.6 % du parc total de logements de la Vendée : 80 % de maisons (83,7% à l'échelle du département), 20 % d'appartements. Le parc de logements est en constante augmentation : 3,1% en moyenne par an de 1968 à 2014.

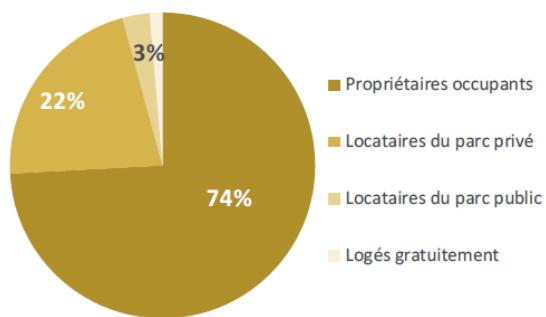
Ce parc de logements est très marqué par le poids des résidences secondaires et occasionnelles (49,2 %), plus nombreuses que les résidences principales (46,9 %), même si ce poids est en recul (58.6 % en 1999, 51.7 % en 2010). Le marché de l'immobilier est très tendu et seulement 3.9 % des logements sont vacants.

Les 3 communes littorales regroupent 70 % du parc de logements de l'intercommunalité et 87% des résidences secondaires et logements occasionnels.

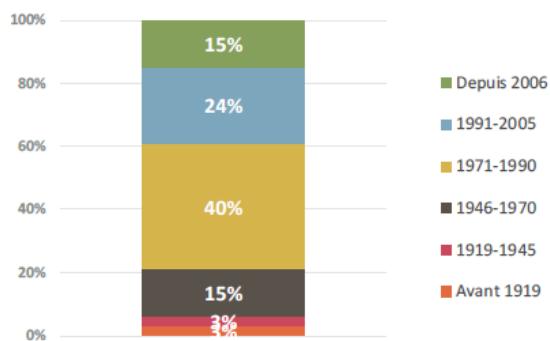
Près de trois résidences principales sur quatre sont occupées par leur propriétaire (contre 72% pour la Vendée).

79 % des logements ont été construits après 1975.

Statut d'occupation des résidences principales



Époque de construction des logements



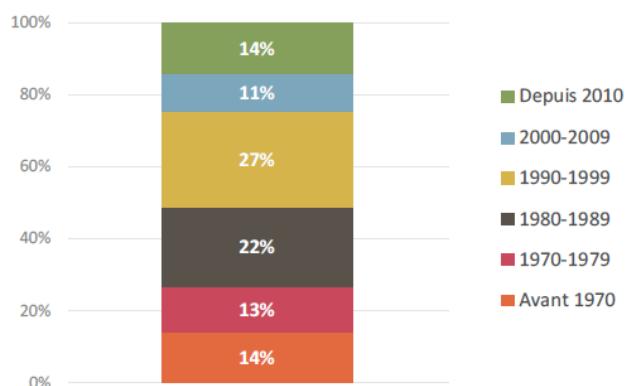
Le locatif social, un marché tendu

Le parc de locatif social de la Communauté de Communes est très faible sur le territoire (4.5% des résidences principales soit 987 logements en 2020⁸). Des efforts de rattrapage sont en cours. Au 1^{er} janvier 2017, 780 logements étaient recensés (3.5 % des résidences principales). La Communauté de Communes s'est fixée, sur la durée de son PLH, un objectif de production de 70 logements/an. Elle attribue une aide financière de 2 000 € par logement locatif public créé dans les opérations sans achat de foncier, et 4 000 € par logement locatif public créé si achat de foncier préalable avec éventuellement démolition de bâtiment existant. Les données SISAL, montrait qu'à mi-parcours, 46 % de l'objectif était atteint.

Ce parc de logements est relativement récent (52 % des logements ont été construits après 1990) et est composé quasiment d'autant de logement collectifs (46 %) que de logements individuels (54 %)⁹.

Le loyer médian par m² de surface habitable du parc locatif social du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est de 5,9 €, soit 40 centimes de plus par m² qu'en Vendée. Le marché du parc de locatif social est relativement tendu, le taux de vacance était de 0.4 % en 2019 et le taux de rotation de 9.1 %. Très peu de logements font l'objet d'une vacance structurelle.

Époque de construction des locatifs sociaux



Source : RPLS 2019

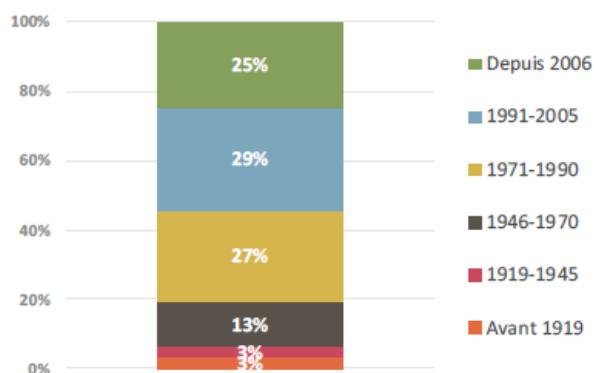
Les demandes de logements sociales se localisent à 73 % sur les communes littorales, 12.5 % des demandes sont déposées depuis plus de 2 ans, et les typologies les plus demandées sont le T2 (39 % des demandes) et les T3 (35 % des demandes). 54 % des demandeurs sont des personnes seules. Le taux de satisfaction est de 17.9 %¹⁰.

Le locatif privé

Le parc de locatif privés représentent 22 % des résidences principales : 76 % sont des maisons, 22 % des logements collectifs.

54 % de ce parc a été construit après 1990

Époque de construction des locatifs privés



⁸ Recensement Communauté de Communes auprès des bailleurs sociaux

⁹ RPLS 2019

¹⁰ CREHA OUEST 2020

Le foncier

La production de terrains à bâtir en lotissement est relativement active (139 lots en moyenne par an de 2015 à 2017) et les 30 lotissements autorisés entre 2015 et 2017 représentant une consommation foncière de 27,3 hectares. Les aménageurs montrent une volonté de restreindre cette consommation foncière en limitant la taille des parcelles individuelles. Ainsi la densité brute moyenne des lots autorisés est passée de 11,2 logements à l'hectare en 2007 à 15,8 en 2017 mais malgré cette baisse les objectifs fixés par le PLH ne sont pas atteints (24 logements hectare).

La commercialisation de ces lotissements se portent bien. En 2020, 75 % des lots aménagés sont des mises en ventes de l'année¹¹.

La construction neuve

La production de logements neufs ne cesse d'augmenter chaque année même si une baisse est à noter en 2020 (-139 logements). La production est majoritairement constituée de logements individuels (en 2019, 79 % de logements individuels, 21 % de logements collectifs).

64% des particuliers construisent leur résidence principale en étant originaires de la Communauté de Communes (37% de la même commune).

¹¹ Enquête ADILe 85 auprès des aménageurs

Article 2 - Stratégies du territoire - Annexe

	Stratégie du territoire	Porteur du projet	Actions	Montant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Indicateurs
2.1	2.1 - Stratégie de cohésion du territoire										
2.1.1.2	2.1.1.2 - Accueil de la population										
	CDC Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Maison France Service		801 720	X	X	X	X	X	X	
	Coëx	Création de logements séniors (PVD)		2 000 000			X	X			
	Landevieille	Ilôt du cimetière (création de 15 logement en lieu et place d'une friche industrielle)		550 000			X				
	Le Fenouiller	Agir sur la dynamique démographique : Construction de lotissements communaux pour les primo accédants (rue des Barrières)		1 000 000				X	X		
	Le Fenouiller	Agir sur la dynamique démographique : Construction de lotissements communaux pour les primo accédants (rue de la Pierre Bleue)		250 000		X					
	Givrand	Aménagement du centre bourg : création de 40 logements dont 20 % logements sociaux+ travaux voirie		7 000 000	X	X	X	X	X	X	
	Notre Dame-de-Riez	Revalorisation du centre-bourg (ilot de la Pesée)		Non défini	X	X	X	X	X	X	
	Saint Maixent-sur-Vie	Acquisitions foncières - Crédit d'un lotissement communal		200 000		X					
	Saint Révérend	Lotissement rue De Latte de Tassigny		Non défini							
	Saint Révérend	Réalisation du lotissement du Fief du COUBRAUD		2 217 190	X						
2.1.2.2	2.1.2.2 - Renforcement des équipements et services										
a)	a) - Des équipements pour conforter le service public de santé au niveau local										
	Brem-sur-Mer	Aménagement d'un cabinet médical		59 577	X						
	Coëx	Acquisition et rénovation d'un cabinet médical (PVD)		300 000	X	X					
	Le Fenouiller	Favoriser le développement de la santé : Travaux d'agrandissement du pôle santé		600 000		X	X				
	Notre Dame-de-Riez	Cabinet médical (généralistes et spécialistes)			X	X	X	X	X	X	
	Saint Gilles Croix-de-Vie	Centre municipal de santé		66 666	X						
	Saint Hilaire-de-Riez	Centre municipal de santé		1 300 000		X	X	X			
	Saint Révérend	Transformation du Presbytère en Maison de Santé		non défini							
b)	b) - Des équipements en lien avec l'éducation et le social										
	L'Aiguillon-sur-Vie	Création d'une cantine scolaire locale : Infrastructure pour préparation de repas frais journaliers en circuit court pour les enfants de la commune		non défini			X				
	L'Aiguillon-sur-Vie	Salle périscolaire : création d'un bâtiment à usage de périscolaire et autres activités communales		non défini		X	X	X			
	Brem-sur-Mer	Extension du restaurant scolaire		600 000		X					
	Coëx	Changement de couverture et ouverture du restaurant scolaire		50 000	X						
	Commequiers	Extension de l'école publique		1 000 000				X			
	Commequiers	Pôle Enfance-Jeunesse		2 000 000				X			
	Commequiers	Restructuration salle des aînés en salle multiactivités		180 000			X				
	Le Fenouiller	Assurer la transition énergétique et donner une nouvelle impulsion au développement culturel : Création d'un pôle culturel comprenant la rénovation, l'agrandissement de la bibliothèque et la construction d'une ludothèque		1 200 000						X	
	Saint Maixent-sur-Vie	Extension de la garderie périscolaire		100 000		X					
	Saint Hilaire-de-Riez	Epicerie sociale et solidaire		300 000		X	X				
	Saint Révérend	Construction centre préscolaire		565 500	X						
	CDC Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Rénovation Maison de l'enfant Saint Hilaire de Riez		non défini	X	X					
	Commequiers	Travaux de sauvegarde du château		900 000		X	X	X	X	X	
	Commequiers	La mise en place d'un circuit d'interprétation sur le site du château		60 000	X	X	X	X	X	X	
	Givrand	Restauration des granges centre bourg pour création d'un tiers-lieu/bibliothèque		900 000						X	
	Givrand	Aménagement d'une aire de camping-car avec accès liaisons douces		500 000		X	X				
	Givrand	Restauration et réhabilitation de la maison des Temples en point info tourisme + exposition		900 000						X	
	L'Aiguillon-sur-Vie	Création d'un espace culturel : Démolition d'un bâtiment attenant au théâtre, création d'une place pour la vie locale (marché) et création d'un local à vocation culturel		non défini				X	X	X	

Article 2 - Stratégies du territoire - Annexe

	Stratégie du territoire	Porteur du projet	Actions	Montant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Indicateurs
d) - Des équipements pour les loisirs et le sport		L'Aiguillon-sur-Vie	Rénovation du lavoir : Mise en valeur d'un petit patrimoine dans le centre historique du bourg.	50 000		X					
		Le Fenouiller	Donner une nouvelle impulsion au développement culturel et associatif : Construction d'une salle polyvalente	4 000 000			X				
		Le Fenouiller	Donner une nouvelle impulsion au développement culturel et associatif : Construction d'une maison des associations	200 000		X					
		Saint Hilaire-de-Riez	Bourrine du BOIS JUQUAUD (projet)	1 850 000	X	X	X				
		Saint Hilaire-de-Riez	Bourrine du BOIS JUQUAUD (accessibilité)	1 000 000			X	X	X		
		Saint Hilaire-de-Riez	ferme Bio Pédagogique	50 000			X				
		Saint Hilaire-de-Riez	Maison Boutique du sel	550 000	X	X					
		La Chaize Giraud	Création ateliers d'art	420 000				X			
		La Chaize Giraud	Rénovation ateliers du pressoir	120 000		X					
		La Chaize Giraud	Acquisition maison COUGNAUD (création ateliers de créateurs)	120 000	X						
		L'Aiguillon-sur-Vie	Rénovation du bâtiment du fief : Conservation d'un petit bâtiment agricole représentatif d'un patrimoine architectural local dans le centre historique du bourg. Réhabilitation d'un four à pain communal historique attenant pour en créer un lieu d'animation communal autour des céréales et du pain.	200 000		X					
			Rénovation du théâtre : Mise en valeur d'un bâtiment culturel historique de la commune, travaux de mise aux normes, d'isolation et rénovation des aménagements intérieurs	150 000			X	X	X		
		Brem-sur-Mer	Mise en place d'un circuit mettant en valeur l'histoire, le patrimoine et le vin de Brem	20 000				X			
		Office de Tourisme Pays de Saint Gilles	Villa Grosse Terre : création muséographie sur le développement balnéaire	1 000 000,00					X		
		Office de Tourisme Pays de Saint Gilles	Moulin des Gourmands : construction d'un local (salle pédagogique pour accueils groupes, projection, cuisine pour atelier culinaire, sanitaire)	300 000,00					X		
		Office de Tourisme Pays de Saint Gilles	Relais Informations Services (RIS) et Bornes d'information : actualisation des fonds de carte, et installation de nouvelles bornes	30 000,00		X	X				
		Office de Tourisme Pays de Saint Gilles	Vélo rail de Commequiers : rénovation de la voie (traverses et ouvrages)	non défini							
		CDC Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Extension restaurant Moulin des Gourmands Saint Réverend	70 000	X	X					
		CDC Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Villa Grosse Terre Saint Hilaire de Riez	800 000	X	X					
		Brem-sur-Mer	Réalisation d'un skate-park	200 000				X			
		Brem-sur-Mer	Rénovation complète de la salle des Fêtes et Salle des Sports, inclus extension, nouveaux vestiaires et construction pour judo, boxe et danse)	3 500 000					X	X	
		Brétignolles-sur-Mer	Création aire de jeux couverte pétanque	253 000	X						
		Brétignolles-sur-Mer	Rénovation des tribunes vestiaires	400 000					X		
		Brétignolles-sur-Mer	Rénovation salle des sports	480 000	X						
		Brétignolles-sur-Mer	Modernisation de la voirie : travaux programmés à partir de 2022 visent à accompagner déploiement de la fibre optique (en souterrain) dans les voies structurantes suivantes : avenue des Dunes, boulevard de gaulle, avenue de Verdun, rue de la Grande Sauzaie et rue de la Petite Sauzaie. Sur chacun de ces axes, il est prévu : effacement des réseaux, éclairage public, reprise des couches de roulement, création et ou mise à niveau des liaisons douces (piétonne et cyclable), aménagements de sécurité, création d'espaces verts.	3 500 000		X	X	X			
		Commequiers	Restructuration des infrastructures sportives et création d'un skate-park	2 254 074	X	X					
		Givrand	Aménagement des aires de jeux et création d'un skate park	250 000	X	X	X	X	X	X	
		Landevieille	Skate-park	120 000		X					
		Le Fenouiller	Construction d'un club house	120 000		X					
		Saint Hilaire-de-Riez	Stade du BOUTEILLON	300 000	X	X					
		Saint Hilaire-de-Riez	Boulodrome	2 000 000			X	X			
		Saint Hilaire-de-Riez	Base de loisirs des Vallées	300 000		X	X				
		Saint Maixent-sur-Vie	Réalisation d'un skate-park	53 556	X						
		Saint Maixent-sur-Vie	Extension des vestiaires	19 130	X						
		Brem sur Mer	Rénovation de la mairie (salle de l'étage : acoustique, réaménagement de l'accueil...)	200 000		X					
		Bretignolles sur Mer	Nouveaux panneaux d'informations numériques	75 000	X	X	X				
		Bretignolles sur Mer	Extension du Centre Technique Municipal	450 000					X		
		Bretignolles sur Mer	Rénovation complète du parc de sanitaires publics	300 000	X	X	X	X	X	X	
		Coëx	Réaménagement de la mairie et de la salle du Parc bas (local colis alimentaire)	65 000		X					
		Commequiers	Rénovation de la salle "Saint Joseph" (consultation citoyenne en cours sur le projet)	150 000		X					
		La Chaize Giraud	Rénovation toiture Mairie	100 000		X					

Article 2 - Stratégies du territoire - Annexe

	Stratégie du territoire	Porteur du projet	Actions	Montant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Indicateurs
2.1.3	2.1.3 - Réflexions sur les formes urbaines dans un objectif de bien et mieux vivre ensemble	L'Aiguillon sur Vie	Toilettes publiques : Implantation de nouvelles toilettes publiques modernisées	70 000	X	X					
		L'Aiguillon sur Vie	Extension du cimetière : Aménagement d'un terrain pour extension du cimetière historique saturé	60 000		X					
		Landevieille	Extension des ateliers municipaux et création d'un bâtiment associatif	350 000			X				
		Le Fenouiller	Extension de la mairie	375 000		X					
		Saint Gilles Croix de Vie	Mise aux normes de sécurité et accessibilité des équipements publics	286 000	X	X	X				
		Saint Hilaire de Riez	Hôtel FREDERIC (acquisition et réhabilitation)	5 000 000	X	X	X	X			
		Saint Hilaire de Riez	COUR DE BAISSE	550 000		X	X	X			
		Saint Hilaire de Riez	Aménagement SERRES	800 000			X				
		Saint Hilaire de Riez	Aménagement CTM	700 000		X					
		Saint Hilaire de Riez	Agrandissement BARITAUDIERE	3 000 000				X	X		
		Saint Hilaire de Riez	Rénovation mairie et locaux administratifs	860 000		X	X				
		Saint Hilaire de Riez	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	3 000 000		X	X	X	X	X	
		Saint Hilaire de Riez	FRADINIERE local	500 000						X	
		CDC Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Reconstruction déchèterie Saint Hilaire de Riez (2 000 000€) et amélioration des déchèteries de Bretignolles / Dolbeau	2 310 000	X	X					
		CDC Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Bâtiment déchèterie Saint Hilaire de Riez	450 000	X	X					
		CDC Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Extension siège administratif Givrand	1 500 000	X	X					
		Brem sur Mer	Avenir de l'ensemble immobilier situé Route des Sables (ancien DOJO et local accueillant des associations)	800 000		X	X	X	X	X	
		Brem sur Mer	Aménagement du bourg, avec construction d'une halle ouverte sur la Place du Jardin de l'Océan	500 000		X	X	X	X	X	
		Bretignolles sur Mer	Requalification urbaine du quartier de la Parée (part aménagement urbain hors foncier)	4 500 000			X	X	X	X	
		Bretignolles sur Mer	Aménagement du parvis du marais Girard (gestion des flux et prise en compte de l'érosion côtière)	100 000		X					
		Bretignolles sur Mer	Aménagement des abords du groupe scolaire Benjamin RABIER	100 000			X				
		Bretignolles sur Mer	Accompagnement du projet de port de plaisance (école de voile, salle de la Normandelière, casiers, parvis de la Normandelière, restaurant-crêperie, mise en place d'éco-pâturage, connexions douces, ...) ou projet alternatif	2 000 000				X	X	X	
		Coëx	Aménagement quartier des acacias	375 000	X						
		Coëx	Changement de couverture et ouverture du restaurant scolaire	50 000	X						
		Commequiers	Opération de requalification urbaine en centre-bourg	300 000		X	X	X			
		La Chaize Giraud	Aménagement place Halles/Mairie	500 000				X			
		La Chaize Giraud	Aménagement place Marché	500 000				X			
		La Chaize Giraud	Acquisition maison rue Forge (sécurité voirie)	120 000		X					
		L'Aiguillon sur Vie	Aménagement du centre bourg : Redynamisation du centre bourg sur la RD32. Embellissement des aménagements urbains, accessibilité, développement et mise en sécurité des liaisons douces, revégétalisation en essences locales. Le projet se réalisera en 3 tranches.	2 000 000		X	X	X	X	X	
		Givrand	Aménagement du centre bourg : création de 40 logements dont 20 % logements sociaux dont achat 2 000 000 € + travaux voirie 1 100 000 € + bâtiments logements 4 000 000 €	7 000 000	X	X	X	X	X	X	
		Landevieille	Aménagement de l'entrée de bourg route de Vairé	250 000	X						
		Saint Hilaire de Riez	ilot JEANNE D'ARC	3 820 000	X		X	X	X	X	
		Saint Hilaire de Riez	Aménagement extérieur centre-ville - hors ZAC	3 000 000			X	X	X	X	
		Saint Hilaire de Riez	Espace Gaston PATEAU - Place du marché	3 000 000					X	X	
		Saint Hilaire de Riez	Dynamisation SION (PVD)	1 200 000		X	X	X	X	X	
		Saint Hilaire de Riez	Parking public Petite Croix	500 000		X	X				
		Saint Maixent sur Vie	Place des loisirs	173 400	X						
		Saint Maixent sur Vie	Remplacement des protections bois du piétonnier rue de l'Atlantique	non défini							
2.2	2.2 - Stratégie de transition écologique										
2.2.1	2.2.1 - Favoriser les mobilités	CDC Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Etudes Transports publics	non défini		X					
2.2.1.1	2.2.1.1 - Projets structurants	Saint Gilles Croix de Vie	PEM : 7 780000 € dont rénovation et extension du bâtiment voyageur: 1 300 000 (PVD)	1 300 000		X	X	X	X	X	
		Saint Gilles Croix de Vie	PEM : 7 780000 € dont aménagement des quais, gare routière, local vélos - sanitaires : 452 000 € (PVD)	452 000		X	X	X	X	X	
		Saint Gilles Croix de Vie	PEM : 7 780000 € dont aménagement espaces publics yc parking : 3 200 000 € (PVD)	3 200 000		X	X	X	X	X	
		Saint Gilles Croix de Vie	PEM : 7 780000 € dont élargissement du perré : 2 200 000 € (PVD)	2 200 000		X	X	X	X	X	
		Saint Gilles Croix de Vie	PEM : 7 780000 € dont dévoûtement des réseaux : 500 000 € (PVD)	500 000		X	X	X	X	X	
		Saint Gilles Croix de Vie	PEM : 7 780000 € dont aménagement route départementale : 128 000 € (PVD)	128 000		X	X	X	X	X	
		Saint Hilaire de Riez	PEM et quartier (PVD)	3 200 000			X	X	X	X	

Article 2 - Stratégies du territoire - Annexe

	Stratégie du territoire	Porteur du projet	Actions	Montant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Indicateurs
2.2.1.2	2.2.1.2 - Au niveau local, en lien avec les aménagements urbains, deux objectifs sont identifiés :										
	a) - Le développement des liaisons										
		Bretignolles sur Mer	Programme « tous à vélo »	1 200 000	X	X	X	X	X		
		Coëx	Programme de création de liaisons douces (PVD)	100 000		X	X				
		Givrand	Aménagement rue de la Gruette avec création piste cyclable	400 000		X					
		Givrand	Aménagement de la rue des Métairies avec piste cyclable et espaces verts	400 000			X	X			
		La Chaize Giraud	Pistes cyclables sur l'ensemble de la commune	100 000		X	X				
		L'Aiguillon sur Vie	Aménagements rue du soleil levant : Création d'un aménagement le long de la rue, intégration d'un cheminement doux sécurisé, connection des liaisons douces dans la commune	non défini			X				
		L'Aiguillon sur Vie	Aménagement rue de l'étang et rue du moulin neuf : création de cheminement doux sécurisé : Création d'un aménagement le long de la rue, intégration d'un cheminement doux sécurisé en entrée du bourg	non défini			X				
		L'Aiguillon sur Vie	Aménagement de diverses liaisons douces : Réfection de plusieurs liaisons douces dans la partie urbanisée de la commune	non défini			X	X	X		
		L'Aiguillon sur Vie	Aménagement de la rue des fiefs : Création d'un aménagement le long de la rue, intégration d'un cheminement doux sécurisé en entrée du bourg (prolongation piste cyclable intercommunale)	250 000		X					
		Saint Gilles Croix de Vie	Réaménagement de l'avenue Cristau favorisant les mobilités actives (PVD)	870 000	X	X					
		Saint Hilaire de Riez	Rue G. Clémenceau / Disque (voie et PC) (PVD)	2 300 000		X	X	X			
		Saint Hilaire de Riez	PC MARZELLE/BICHES (base des vallées) (PVD)	1 500 000		X	X				
		Saint Hilaire de Riez	PC FRADINIERE (PVD)	300 000		X					
		Saint Maixent sur Vie	Piste cyclable vers Le Fenouiller	non défini							
	b) - L'intégration des liaisons douces aux aménagements urbains	Bretignolles sur Mer	Fin de l'aménagement de la rue de Bellevue pour assurer une continuité cyclable avec les équipements scolaires et sportifs	250 000				X			
		Bretignolles sur Mer	Aménagement de sécurité pour la traversée de la RD38 au niveau de la Chalonnière (liaison piétonne et cyclable)	200 000			X				
		Coëx	Réhabilitation et rénovation des Salles de la Clergerie	300 000		X					
		Commequiers	Liaisons douces et pistes cyclables lors des aménagements de voirie	1 000 000		X	X	X	X	X	
		Saint Hilaire de Riez	Coulée verte + rd point Atlant (PVD)	2 050 000		X			X	X	
		Saint Maixent sur Vie	Piétonnier rue du Pav	250 000							
2.2.2	2.2.2 - Engager et poursuivre la rénovation énergétique										
2.2.2.1	2.2.2.1 - Le PCAET projette au titre de la sobriété et de l'adaptabilité du territoire des objectifs ambitieux										
2.2.2.2	2.2.2.2 Interventions sur les bâtiments administratifs ou techniques	Brem sur Mer	Réhabilitation d'un logement d'habitation situé Rue de l'Océan 19/07/2021 Il y a besoin de travaux pour réduire la consommation d'énergie dans l'ensemble du bâtiment.	150 000			X	X			
		Bretignolles sur Mer	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	600 000						X	
		Bretignolles sur Mer	Rénovation énergétique du groupe scolaire benjamin RABIER	200 000					X		
		Bretignolles sur Mer	Mutation électrique de la flotte communale de véhicules	200 000	X	X	X	X	X	X	
		Coëx	Réhabilitation et rénovation des Salles de la Clergerie	300 000		X					
		Givrand	Isolation extérieure de la salle des fêtes	350 000			X	X			
		La Chaize Giraud	Rénovation énergétique de la salle polyvalente/théâtre	610 099	X						
		La Chaize Giraud	Rénovation ancienne salle basket	500 000			X				
		Landevieille	Rénovation du Foyer de Jeunes	250 000				X			
		Landevieille	Rénovation énergétique mairie	30 000		X					
		Le Fenouiller	Rénovation énergétique MARPA	211 647	X						
		Le Fenouiller	Assurer la transition énergétique : Travaux de rénovation du complexe sportif	1 000 000		X	X	X	X		
		Notre Dame de Riez	Salle polyvalente : rénovation énergétique, restructuration et extension	1 404 924	X						
		Saint Gilles Croix de Vie	Rénovation énergétique de la salle de sport de la Vie	600 000	X	X					
		Saint Gilles Croix de Vie	Rénovation énergétique de la salle municipale Marie de Beaucaire	600 000	X	X					
		Saint Gilles Croix de Vie	Construction d'une salle de sport multi-usage à haute qualité environnementale	2 000 000					X	X	
		Saint Hilaire de Riez	Rénovation énergétique CHAMP GAILLARD	300 000			X				
		Saint Révérend	Travaux de réfection éclairage public chemin de la Bataille	non défini							
		Saint Révérend	Travaux de réfection éclairage public et voirie rue de la Lucière	non défini							
		Saint Révérend	Rénovation énergétique logement communal Le Presbytère	100 000							
2.2.3	2.2.3 - Intégration de la végétation dans l'aménagement de la ville et l'adaptation du territoire aux risques										
2.2.3.1	2.2.3.1 - Intervention dans la gestion du risque	CDC Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Refaction du Perré de la Grande plage de Saint Gilles Croix de Vie	2 000 000			X	X	X		
		CDC Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Suppression des enrochements et mise en place de postes de secours sur pilotis sur 5 sites du littoral	500 000	X	X					

Article 2 - Stratégies du territoire - Annexe

	Stratégie du territoire	Porteur du projet	Actions	Montant	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Indicateurs
2.2.3.2	2.2.3.2 - Aménagement pour la prise en compte de la préservation ou de la valorisation de l'espace naturel	CDC Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Réduction collective de la vulnérabilité sur le quai Marie de Beaucaire : AVP + Travaux	600 000		X	X	X			
		CDC Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Prédiagnostic et mise en œuvre de la réduction de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte	165 000	X	X					
		Brétignolles-sur-Mer	Prévention des inondations : création d'une aire de stockage des eaux de ruissellement à la Boutinière	100 000	X	X	X				
		Brem sur Mer	Amélioration de l'attractivité de la Vallée de l'Ecours	100 000				X	X		
		Bretignolles sur Mer	Plan de gestion et de valorisation de la ceinture verte	150 000			X	X			
		Bretignolles sur Mer	Création de nouveaux jardins familiaux	50 000				X			
		Bretignolles sur Mer	Refonte de la gestion différenciée	40 000		X					
		Commequiers	Aménagement des chemins	1 400 000	X	X	X	X	X	X	
		Commequiers	Projet global de Résilience urbaine	100 000	X	X	X	X	X	X	
		La Chaize Giraud	Aménagement zone de loisirs	100 000		X					
		L'Aiguillon sur Vie	Aménagement de la coulée verte : Création d'un espace naturel dans la commune pour favoriser le retour de la biodiversité locale	non défini		X	X	X			
		L'Aiguillon sur Vie	Aménagement de l'espace nature : Redynamisation et végétalisation d'un ancien terrain des fêtes, création d'un espace naturel convivial et riche en biodiversité locale - structures jeux pour enfants	non défini		X	X	X			
		Le Fenouiller	Réserve d'eau et panneaux photovoltaïques	110 000		X					
		Saint Hilaire de Riez	Plages (Dt plateforme alqués)	900 000	X	X	X	X	X	X	
		Saint Hilaire de Riez	Potager municipal	450 000		X	X	X			
		Saint Révérend	Aménagement de la Coulée Verte	non défini							
2.3	2.3 - Stratégie de transition économique										
2.3.1	2.3.1 - Intervention de la communauté de communes sur l'immobilier d'entreprises	CDC Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Hotel d'entreprises Saint Révérend	1 030 000	X	X					
2.3.2	2.3.2 - Enjeu du commerce pour les communes	CDC Pays Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Projet Alimentaire Territorial	non défini	X	X	X				
		Brem sur Mer	Extension supérette de proximité	800 000		X	X				
		Coëx	Aménagement du centre bourg (PVD) : - Réfection de la chaussée et aménagement de sécurité - Création de commerces	5 000 000			X	X	X	X	
		La Chaize Giraud	Aménagement box commercial 95 m ²	50 000	X						
		Le Fenouiller	Dynamiser le territoire : Construction de cellules commerciales et logements d'urgence en centre-bourg	945 000		X	X				
		Saint Hilaire de Riez	Centre-ville - ZAC- Pas de porte	2 800 000						X	
		Saint Maixent sur Vie	Acquisition (bâti et non bâti) pour la création de commerces	non défini							